

QUÉBEC.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'Imprimerie, au Bureau du Journal, N° 13, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

PARTIE RELIGIEUSE.

ORIGINE, PROGRES ET ESPERANCES DE LA MISSION CATHOLIQUE AUX MONTAGNES ROCHÉUSES.

Il y a environ 29 ans que la nation sauvage des Têtes-Plates acquit une faible connaissance du christianisme par le moyen de quatre pauvres sauvages Iroquois, qui étaient passés de l'autre côté des montagnes rocheuses. Désireux d'obtenir des missionnaires pour les instruire, ils envoyèrent, il y a environ 20 ans, une députation de trois de leurs chefs à St. Louis. Tous trois moururent de maladie. Comme leurs députés ne revenaient pas, ils en nommèrent cinq autres. Ils furent massacrés en passant sur le territoire des Sioux. En 1834, arriva une troisième députation. Un Iroquois l'accompagnait, amenant ses deux enfants à travers un désert dangereux de 3000 milles, dans le seul but de les faire baptiser. Ils n'obtinrent que des promesses, vu la rareté des missionnaires à cette époque. Sans se laisser décourager par ce nouveau refus, ils députèrent, en 1839, d'autres envoyés pour faire connaître à l'évêque de St. Louis le désir qu'avait la nation d'obtenir des missionnaires. Je fus alors nommé par l'évêque et mes supérieurs pour accompagner les députés à leur retour, afin de m'assurer des dispositions de la nation, et de la possibilité de quelques succès, au cas que l'on établit une mission parmi eux. Après avoir parcouru plus de 3000 milles, nous parvînmes à l'endroit où la nation était campée. Je les trouvai tous très-favorablement disposés à embrasser la foi, et je fus bientôt convaincu que les probabilités en faveur du succès d'une mission allaient bien au-delà de ce que l'on aurait jamais pu espérer. C'était le désir de tous les cœurs d'être instruits dans la foi; il n'y avait pas dans toute la nation des Têtes-Plates un seul individu qui ne pût s'écrier avec la prophète David: "mon cœur est prêt seigneur! mon cœur est prêt!" Ma mission consistait à faire des recherches, à prendre des informations; ce n'était qu'une visite préparatoire. Cependant telles étaient les admirables dispositions de ces pauvres gens, leurs cœurs étaient si parfaitement préparés par l'action de la grâce divine, que l'on peut faire remonter à cette date la conversion de la nation. Je demeurai environ trois mois avec eux, les instruisant, leur apprenant leurs prières, les commandements de Dieu, les points principaux de la religion, baptisant les petits enfants qui n'avaient pas encore atteint l'âge de raison, et les personnes âgées dont je craignais que la mort n'arrivât avant mon retour.

Parmi les chefs, il y en avait un que je ne puis m'empêcher de mentionner d'une manière particulière. Il avait toujours été un brave guerrier et un honnête homme; il avait alors plus de quatre-vingt ans, mais il était encore vigoureux et en bonne santé. Il désirait beaucoup recevoir le baptême, et j'étais envoyé pour lui conférer. Aussitôt qu'il fut suffisamment instruit, je tâchai d'exciter en son cœur des sentiments de contrition de tous les péchés et de toutes les offenses, qu'il pouvait avoir commises contre son créateur. "Sans doute, dit-il, j'ai fait beaucoup de choses qui ont offensé le grand esprit, mais c'était sans le savoir; je n'ai de ma vie rien fait que je ne connusse être mal; depuis mon enfance, j'ai constamment cherché à éviter le péché, et je n'ai jamais fait une seconde fois une action, que l'on me disait être mauvaise." Il fut baptisé sous le nom de Pierre.

Je retournai à St. Louis en décembre 1840, et au printemps suivant je partis de nouveau pour les Montagnes Rocheuses avec deux autres pères et trois frères. Après un voyage de quatre mois, nous arrivâmes au camp des Têtes-Plates.

C'est alors proprement que commença notre mission. Je vais maintenant en faire connaître les

PROGRES.

Notre mission, comme on peut le conjecturer d'après ce que j'ai déjà dit, commença sous les auspices les plus favorables. Ces pauvres gens avaient fait plus de cinq cent milles pour nous rencontrer. Que cette rencontre fut joyeuse et heureuse! Rien ne pourrait surpasser la joie qu'ils éprouvèrent en nous apercevant. Ils avaient été fidèles aux instructions que je leurs avais données; deux fois par jour ils s'étaient assemblés pour prier, et trois fois le dimanche. Mais avant d'entreprendre les devoirs réguliers de notre mission, il était nécessaire de chercher une situation qui offrît une étendue suffisante de bonne terre, pour l'érection d'un village et la subsistance des sauvages. Nous errâmes pendant plusieurs jours au milieu de ces montagnes arides, sans rencontrer un endroit convenable. A la fin, le jour de la fête du Patronage de la Sainte Vierge, nous découvriâmes la vallée de la rivière de la Racine Amère; une magnifique vallée d'un sol passablement riche et fertile, et défendue contre les vents du nord par deux hautes chaînes de montagnes. Tous consentirent à s'y établir. Nous lui donnâmes le nom de Vallée Sainte-Marie, et nous en prîmes solennellement possession par l'érection d'une croix. Lorsque les sauvages eurent élevé leurs tentes, nous choisîmes un site pour l'église, et nous commençâmes aussitôt à la bâtir. Les femmes occupèrent le bois, assistées de leurs maris, avec la plus grande expédition, et en quelques semaines nous eûmes construit une église en bois capable de contenir 900 personnes. Pour orner l'intérieur, les femmes tressèrent avec une sorte de longue herbe des nattes que l'on suspendit au plafond et aux côtés de l'église, et que l'on étendit sur le plancher; on yorna alors de festons formés de branches de cèdre et de pin. Nous y célébrâmes journellement le saint sacrifice de l'autel; nous y fîmes les prières du matin et du soir; nous y cathéchisons et instruisons les pauvres sauvages. Rien ne pourrait surpasser la joie de ces pauvres gens, en voyant la maison du Grand-Esprit (c'est ainsi qu'ils appellent une église), une maison de prière dans leur pays.

Ils parlèrent sans cesse de la bonté du Grand-Esprit, et s'excitaient mutuellement, par la considération de sa bonté, à éviter le mal, à être fidèles à la prière



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE, N° 13, Rue Lamontagne.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!

(la religion). Leur docilité nous remplissait de consolation. La mémoire d'un événement extraordinaire qu'ils nous racontèrent contribua à augmenter leur joie et leur ferveur. L'église était achevée depuis plusieurs jours, lorsqu'un d'eux s'écria tout-à-coup: "Mais, c'est l'endroit même, où la petite Marie dit que l'église serait bâtie!" Voici les circonstances. Pendant mon absence, un des partis de chasseurs avait campé dans cette vallée, et une petite fille de 12 à 14 ans y était tombée malade et y mourut. Mais avant sa mort, elle avait demandé instamment le baptême. J'avais appris à deux ou trois sauvages des plus intelligents la manière d'administrer le baptême dans le cas de nécessité. Le baptême lui fut administré par un Iroquois. Transportée de joie d'avoir reçu le sacrement de la régénération, la pauvre enfant remercia Dieu de tout son cœur, et invita les autres à se joindre à elle. Ils le firent. Tout-à-coup elle s'écria: "Oh! il n'y a pas de bonheur en ce monde; on ne peut trouver le bonheur qu'au ciel!" "Je vois les cieux ouverts, et la mère de Jésus-Christ m'invitant à monter au ciel. Alors se tournant vers les sauvages étonnés, elle ajouta: "Écoutez les robes noires, lorsqu'elles reviendront: ils ont la vraie prière; faites tout ce qu'ils vous diront; ils viendront, et à ce même endroit où je meurs, ils bâtiront la maison de la prière!" "A ces mots elle expira. Les circonstances avaient été oubliées, mais elles leur revinrent alors soudainement à l'esprit.

Le 3 décembre, fête de St. François Xavier, 202 cathéchumènes étaient préparés au baptême; j'étais absent au moment de cette touchante cérémonie, étant occupé à donner une mission aux Ponds d'Oreilles, ou le même jour j'en baptisai 160. Le jour de Noël j'eus le plaisir d'en baptiser 150 autres.

La veille de cette solennité fut remarquable par un événement extraordinaire.

Un petit garçon d'environ 12 ans, qui avait assisté au catéchisme pendant plusieurs mois, se trouvant incapable d'apprendre les prières, se découragea et cessa d'y assister. La veille de Noël, sa mère lui dit: "Paul, le Grand Esprit sera fâché contre toi, si tu n'admettras jamais en Paradis si tu n'apprends pas tes prières." Sa mère, répondit l'enfant, "le Grand Esprit aura pitié de moi; j'ai tâché d'apprendre mes prières, et j'en ai été incapable; cependant je vais encore essayer." Il dirigea alors ses pas vers la cabane d'un des catéchistes. En ouvrant la porte, il vit une personne debout à environ deux pieds de terre, au milieu d'éclatants rayons de lumière, et toute habillée en blanc; sous ses pieds était un globe, une demi-lune et un serpent avec un fruit inconnu dans sa bouche. Au dessus de la tête de la personne était une étoile brillante; le cœur était visible, et il en sortait des rayons de lumière. D'abord il fut effrayé et sur le point de s'enfuir. Mais regardant une seconde fois la personne, il aperçut un sourire sur ses lèvres qui le remplit de confiance; il s'agenouilla, et demanda à la personne de lui apprendre ses prières. Soudain il se sentit l'esprit éclairé et le cœur réchauffé (telles sont ses propres expressions) et il récitait toutes les prières sans difficulté. Il s'en retourna immédiatement et dit à sa mère qu'il savait ses prières. Elle ne le pouvait croire; il les récita en sa présence, et il les savait si bien qu'il corrigea sa sœur, qui se trompa en deux ou trois mots. Il raconta alors l'histoire, qui devint bientôt le sujet de la conversation parmi les sauvages; personne ne pouvait s'imaginer quelle était cette personne, et ils ne pouvaient décider si c'était un homme ou une femme; incapables de résoudre ce problème par eux-mêmes, au bout de plusieurs jours, ils vinrent nous trouver. Je montrai une image de l'apparition de la Sainte Vierge à Paul. Il la reconnut immédiatement, avec cette différence qu'il ne la vit qu'avec une seule étoile, avec les mains jointes sur sa poitrine, et que son cœur était visible. La circonstance de la seule étoile coïncidait singulièrement avec la fête de Noël.

La candeur, la simplicité, la piété de l'enfant, le parfait accord de ses réponses à toutes les questions qu'on lui posait, et surtout le fait qu'il avait été jusqu'alors incapable d'apprendre ses prières et que tout-à-coup il put les apprendre parfaitement, montraient clairement que la Ste. Vierge avait réellement accordé à l'enfant cette faveur extraordinaire. Cet événement fut l'occasion de la conversion d'un grand nombre de Nez-Pécorés. Ils craignaient de nous approcher: des missionnaires hostiles avaient rempli leur esprit de tant de préjugés contre nous, et contre l'église catholique, qu'on ne pouvait leur persuader de venir dans notre camp. Lorsque les Têtes-Plates leur racontèrent la vision de Paul, ils envoyèrent chercher l'enfant, ils l'interrogèrent et le transquestionnèrent, jusqu'à ce qu'enfin pleinement convaincus de la réalité de la vision, ils dirent: "Il faut que cette prière soit vraie, puisque le Grand Esprit a envoyé la mère de son fils l'apprendre aux Têtes-Plates." Ils vinrent dans le camp, et après un cours d'instruction qui dura deux mois, ils furent tous baptisés. Je visitai plusieurs autres tribus, les Coeurs-Pointés, les Okinagans, etc.; je baptisai leurs enfants et leurs vieillards: leur joie ne peut se décrire. Pendant

mon voyage, je rencontrai plusieurs petits camps de sauvages malades, qui étaient venus de distances considérables, et parmi eux et-ient plusieurs aveugles, afin qu'ils pussent me rencontrer.

Il me semblait que le Tout-Puissant avait conservé la vie à ces pauvres vieillards afin qu'ils pussent avoir la consolation d'embrasser la vraie foi, et de recevoir le baptême. Le nombre des personnes déjà baptisées se monte à 1700. Parmi les Têtes-Plates, la piété de plusieurs est si grande, que nous les admettons à la communion tous les huit jours.

Tels ont été les progrès de la mission.

Les espérances qu'elle fait concevoir, montrent clairement ce que nous pourrions obtenir, si nous avions les moyens nécessaires, et un nombre suffisant de missionnaires. Des milliers de sauvages répandus sur le territoire de l'Oregon, et le long de la cote Nord-Ouest, désirent tous se faire instruire, demandant instamment des missionnaires. Pauvres gens, ils me sont toujours présents à l'esprit; il me semble les voir et les entendre, comme les Macédoniens que Saint Paul entendit dans une vision lui crier: "Venez à nous, et secourez-nous;" et combien en effet n'ont adressé cette prière! Mais les besoins de la mission m'ont obligé de revenir sur mes pas, afin d'obtenir les fonds nécessaires, et j'espère que les catholiques qui ont si grandement contribué à cette entreprise il y a deux ans, nous aideront encore une fois.

Il est impossible de faire aucun bien solide et permanent parmi ces pauvres gens, s'ils continuent à courir d'un endroit à un autre, à la recherche de leur subsistance journalière. Il faut les réunir en villages, leur apprendre l'agriculture, et conséquemment les pourvoir d'instruments, de bestiaux, de semences. Afin de procurer ces choses aux Têtes-Plates, j'ai été obligé de faire deux voyages, l'un de 500 milles, et l'autre de 1000, et de contracter avec la compagnie de la Baie d'Hudson une dette de \$800. Ils sont disposés à apprendre cet art, et à se soumettre aux travaux de la culture de la terre. Pendant quelque temps la dépense sera considérable; mais bon Dieu! quel avantage! combien de milliers de pauvres âmes amenés à la lumière de la vraie foi! que de milliers d'âmes immortelles, créées à l'image de Dieu, et rachetées par le sang de Jésus-Christ, sauvées de la damnation éternelle et rendues héritières de la vie éternelle! Quel est le chrétien qui refusera son dernier pour un si noble objet, fut-ce même une simple probabilité? Mais c'est une certitude: le court et simple exposé que je vous en ai fait l'établit de manière à ôter la possibilité même d'un doute.

Je retournerai aux montagnes à la fin d'avril. Je compte que la charité, l'instinct de vos cœurs, votre zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes vous porteront encore une fois à contribuer à l'avancement de ce grand objet. Les pauvres sauvages savent que leurs frères blancs font des collectes pour leur bien, et quatre fois la semaine ils se réunissent et prient pour leurs bienfaiteurs. Leurs prières seront-elles infructueuses? non! non! le Seigneur les exaucera, et il répandra ses bénédictions sur les personnes charitables par la générosité desquelles son nom est glorifié parmi ces pauvres sauvages.

P. J. DE SMET.

(Traduit du Catholic Herald.)

NECROLOGIE.

Décédé à Sainte-Anne, comté de Montmorency, le dix-sept du mois dernier, d'une inflammation de poitrine, à l'âge de soixante-neuf ans, un mois et douze jours, Monsieur François Ignace Ranvozé, ancien curé de cette paroisse, aussi universellement regretté à sa mort qu'il avait été généralement respecté pendant sa vie.

Il a reçu ses derniers sacrements avec une foi vive, et à une si mort à celle de Jésus-Christ; et prenant les mêmes intentions que ce divin sauveur mourant sur la croix, il s'est offert comme une victime pour honorer par la destruction de son corps la suprême grandeur de Dieu.

Ce vénérable ecclésiastique gouverna les paroisses qui lui furent confiées, avec un zèle éclairé et une sagesse consommée, et posséda toujours l'affection et l'estime de ses paroissiens qui le chérissaient comme leur père.

Il fut un sujet des plus distingués du clergé canadien, par ses vertus pastorales, ses grands talents pour la chaire, son érudition profonde, et surtout par sa grande charité, qui lui fit verser d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres.

Il contribua beaucoup pour sa part à la construction du collège de Nicolet, paya des pensions à plusieurs étudiants au Séminaire de Québec, dota des religieuses, soutint des écoles élémentaires, et donna de grosses sommes pour le soutien de la mission de la Rivière-Rouge.

Ce fut de son vivant qu'il exerça ses libéralités; car il ne croyait point, disait-il souvent, que l'homme par testament fût véritablement donner.

Il a laissé en manuscrits un grand nombre de sermons sur différents sujets qui prouvent ses talents et la supériorité de son esprit.

Les malheureux qu'il ne cessa de soulager pendant son existence beniront à jamais sa mémoire.

Son éloge sera toujours gravé dans le cœur de ses amis, tout ce que l'on pourra dire, loin d'y ajouter, n'en sera qu'une faible expression.

M. l'abbé Liautard, qui se rendit célèbre sous la restauration, comme instituteur, vient de mourir à l'âge de 69 ans, dans la ville de Fontainebleau, dont il était curé depuis qu'il avait quitté l'enseignement.

(Constitutionnel.)

L'abbé Mollard, le dernier augustin de France, vient de mourir à Crémieu (Isère), à l'âge de 83 ans.

(Courrier de l'ère.)

M. Savy, évêque démissionnaire d'Aire, vient de mourir à l'âge de 72 ans.

PARTIE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ETC.

ÉTATS-UNIS.

NEW-YORK, 21 Janvier.—La chambre des représentants a voté, à une majorité de 149 voix contre 71, le rappel de la loi sur la banqueroute, qu'elle avait écarté si laborieusement dans la session dernière. Cette mise à mort, par ses propres œuvres, a soulevé contre la chambre de violents clameurs parmi les whigs et de grands éclats de rire parmi les loocofoos. Si bien que ces pauvres législateurs sont bafoués par leurs amis et leurs ennemis. Le Courier and Enquirer publie les noms des vingt-trois whigs qui se sont ainsi déjugés eux-mêmes et les voue au mépris public; le mot y est en toutes lettres. Il faut avouer que cette instabilité, qui fait le caractère distinctif de la législation américaine, n'est pas un argument bien puissant en faveur du régime démocratique. Ce qu'on fait de plus sûr et de plus vite, avec une pareille politique, ce sont des ruines.

La loi de rappel déclare qu'elle n'aura point d'effet rétroactif, et que toutes les procédures commencées, avant son régime, suivront leurs cours. Les rapports officiels de quinze états portent, jusqu'à présent, à 18,507 le nombre des individus qui ont réclamé le bénéfice de la dernière loi. Il n'y en a probablement pas moins dans les onze autres états, et le nombre des nouveaux applicants va suivre, sans aucun doute, une progression croissante, jusqu'à ce que le sénat ait achevé de clore la digue que la chambre vient de jeter en travers du torrent. Si ce dernier n'avait été arrêté, il vient d'être rendu une décision judiciaire qui lui eût donné des proportions incalculables. Il vient d'être jugé qu'il suffisait à un étranger d'avoir acquis le titre de résident dans l'état, titre qui s'acquiert par quelques mois de domicile, pour jouir de tous les privilèges de la loi vis-à-vis de ses créanciers étrangers et pour un trafic conduit à l'étranger. Cette interprétation de la loi fait des États-Unis un véritable lieu d'asile pour tous les proscriptions des champs de bataille de la spéculation européenne.

La discussion du projet de la loi ayant pour but l'occupation du territoire d'Oregon continue dans le sénat. Le parti qui veut aller en avant a pour orateur M. Benton, celui qui veut le statu quo a pour avocats MM. Calhoun et Choate. Ce dernier a fait un long discours en réponse à celui de M. Benton. Il admet comme ce dernier que cette question de l'Oregon demande à être promptement résolue et qu'elle est grosse de guerre.

Mais les États-Unis ayant fait avec l'Angleterre un traité par lequel les deux puissances consentaient à user en commun du territoire en litige, jusqu'à ce que l'une signifiât à l'autre sa volonté d'en finir, M. Choate demande qu'on fasse cette signification à la Grande-Bretagne douze mois à l'avance, ainsi que le veut le traité, et que ce terme expiré l'unanimité fasse valoir ses droits les armes à la main, s'il le faut. Du reste, M. Choate a déclaré qu'il était autorisé à démentir le bruit que le cabinet de Washington eût proposé à celui de Saint-James de lui abandonner l'espace compris entre le 42e et le 45e degré, et M. Benton a pris acte de cette déclaration importante. "Cette question de l'Ouest, a dit M. Choate, est aussi nationale, aussi vitale pour nous que l'était celle des frontières de l'Est, et si nous avons consenti à laisser résoudre l'une sans l'autre, c'est qu'il eût été absurde de refuser de nous guérir de la variole, parce que nous ne pouvions toutrevient spécifier contre le choléra. Du reste, le jour où nous aurons la guerre, le traité fait à l'égard des frontières de l'Est sera pour nos fermiers et nos soldats du Maine, du Vermont et de l'Ohio, comme s'il n'existait pas.

Il a été publié une lettre qui contient de curieuses explications relatives au coup de main dernièrement tenté par le commodore américain Jones sur la ville mexicaine de Monterey. Ces explications sont données par une lettre du 10 septembre, écrite en mer, tandis que le commodore se dirigeait sur Monterey, à la capture de laquelle elle sert, pour ainsi dire, de préface. Il paraît que tandis que sa frégate Les Etats-Unis était dans la rade de Callao (Pérou) avec les sloopes le Cygne et le Dale, le vaisseau de guerre anglais, le Dublin, amiral Richard Thomas, arriva de Valparaiso avec le sloop le Clarion. Le lendemain de son arrivée, l'amiral anglais expédia, pendant la nuit, le Clarion en mission secrète. Quelques jours après, le capitaine général anglais étant mort à Lima, le commodore Richard invita les officiers des marines française et américaine à assister aux funérailles. A Lima, le commodore Jones apprit que le Dublin avait fait des provisions extraordinaires et qu'il devait partir pour une expédition qu'on tenait profondément secrète. L'amiral Richard devait dîner à bord de la frégate amé-

ricaine, le lundi, mais le vendredi un sloop anglais, le Carysford, lui ayant apporté des dépêches, il se fit excuser et partit à la hâte le samedi. Tout ce mystère intrigue d'autant plus le commodore Jones, qu'on venait d'apprendre l'occupation des Isles Marquises par l'escadre française qui, elle aussi, avait fait du secret! Sur ces entrefaites, il fut remis au commodore Jones des dépêches du consul américain de Mazatlan (Mexique) qui contenaient la réponse menaçante de Santa Anna au manifeste de M. Webster, et qui relatait la menace que le Mexique venait de céder la Californie à l'Angleterre pour sept millions de dollars. Tout le mystère s'expliqua, alors, aux yeux du commodore Jones. Il ne douta pas que la guerre n'eût éclaté, ou ne dût éclater entre les États-Unis et le Mexique, et il résolut de déjouer les calculs de l'Angleterre, en mettant, avant elle, la main sur la Californie. Nous savons le reste. Cet épisode met dans un jour, qui n'est pas sans intérêt, les sentiments de rivalité qui existent entre les Américains et les Anglais, soit sur terre, soit sur mer. Le jour où ces frères ennemis se prendront aux cheveux, ils s'y prendront bien.

La révolution dont le premier acte s'était joué en dehors de Mexico, sous la direction de Santa Anna, s'est dénouée tout à fait comme l'avait prévu cet habile dramaturge politique. Le congrès, qui discutait gravement la nouvelle constitution en sa qualité de représentation nationale, a laissé sa besogne inachevée et a plié bagage, à la prière des battonnettes dont il a reconnu la suprême intelligence et les arguments sans réplique. Une dictature de six mois a été accordée à Santa Anna, qui voudra bien choisir quarante écrivains respectables chargés de rédiger une nouvelle constitution, accommodée au goût du président et de ses ministres.

Santa Anna a publié une modification du tarif, qui élève à 15 sous par yard carré les droits sur les étoffes de coton unies, blanches ou écru, et à 13 sous les droits sur les étoffes en couleurs unies ou à dessins. Ce nouveau tarif est si défavorable aux importations anglaises, que le ministre de St. M. britannique a fait, dit-on, tous ses efforts pour en empêcher la publication. Il a échoué.

Le siège de Campeche continuait toujours le 31 décembre, et suivant toute apparence il continuera longtemps encore, pour le plus grand plaisir du Texas.

La Nouvelle Grenade offre à notre commerce des ressources qui ne pourront que se développer. Parmi ces ressources, nous devons mentionner un produit dont l'exploitation est toute récente; c'est le grain appelé *deu-diu*. Ce grain croît sur toute la côte boisée et sert de pâturage aux bestiaux. Sa récolte commence à la fin de la saison des eaux, c'est-à-dire en décembre, et elle finit en mars. On nettoie le dessous des arbustes qui le portent, puis on le secoue. Une maison française qui est l'une des premières de Carthagène, la maison Mariano Lindeman et Cie, eut l'idée de faire l'essai de ce grain pour le tannage des cuirs, et ses essais réussirent si bien, qu'elle expédia trois cargaisons de *deu-diu* à ses associés du Havre, de Nantes et Marseille. La maison du Havre vendit le nouveau grain à un Anglais qui le réexporta à Liverpool ou à Londres. Mais les maisons de Nantes et de Marseille augurent si favorablement de leurs essais, qu'elles envoyèrent à leur associé de Carthagène l'ordre d'acquiescer toute la récolte. En une année, messieurs Mariano Lindeman et Cie, chargèrent donc de ce grain les bâtiments suivants:

Table listing shipping companies and quantities: La Marie, de Dunkerque... 240 tonneaux; L'Ossion, de Nantes... 240; La Minerve, du Havre... 200; La Genèviève, de Nantes... 340; Le Curieux, de Dunkerque... 280; La Bonne Mère, de Rouen... 280; L'Emas, du Havre... 200.

Et, en ce moment, la Genèviève de Nantes est en charge pour la seconde fois, car messieurs Lindeman et Cie, ont, de nouveau, acquis toute la récolte, que des maisons anglaises avaient su leur enlever, l'année dernière. Cette concurrence dit assez l'utilité que l'industrie devra probablement retirer de ce produit.

Si grand est le nombre et si bas est le prix du bétail qui couvre les vastes plaines de ces riches contrées, qu'il y aurait, suivant toute probabilité, une chance presque assurée de fortune pour des établissements français, qui se fonderaient sur les côtes, dans le but d'y saler des viandes et de les expédier sur de petites goélettes, dans tous les ports des Antilles. Ces établissements seraient placés dans toutes les conditions, pour faire une concurrence victorieuse à ces montagnes de salaisons que les Antilles Espagnoles, Françaises et Anglaises, tirent de Buénos-Ayres, et qui forment la nourriture principale des nègres.

NEW-YORK 21 janvier.—La législature de la Caroline du Sud a fait transmettre au congrès, par M. John Campbell, les résolutions dont nous avons donné dernièrement une analyse, et dans lesquelles elle proteste contre le tarif actuel, violateur de l'acte de compromis. La législature déclare qu'elle en attend la révision, et que si son attente était trompée elle adopterait les mesures qui lui paraîtraient nécessaires pour redresser les torts du pouvoir fédéral et protéger les droits de ses constituants. Ce réquisitoire menaçant a été renvoyé à l'examen du comité des voies et moyens, et l'impression en a été ordonnée.

Les nouvelles reçues de Galveston confirment nos prévisions sur le sort de l'expédition qui, après avoir déposé son général temporaire, s'était aventurée sur le territoire mexicain. Les premières témérités de cette bande avaient été couronnées de succès. Le 8 décembre, le village de Laredo fut pris par elle; le peu de Mexicains qui s'y trouvaient se retirèrent sans tirer un coup de fusil. L'alcade fut sommé de fournir des vivres, les vivres furent obtenus. Le 10, l'expédition, composée de 900 hommes, ayant traversé le Rio Grande, son Rubicon, marcha sur Guerrero, petite ville située à environ soixante milles au-dessus de Laredo. Des intrépides envahisseurs espèrent enlever Mier, Camargo, Reynosa, et ne songèrent à rien moins qu'à faire une descente sur Matamoros, clé du Mexique, que le Texas croyait déjà tenu. Mais au lieu de cela, on a appris, sans que la nouvelle soit avérée pourtant, que les volontaires, après avoir attaqué une ville au sud du Rio Grande et tué 3 ou 400 Mexicains, avaient été surpris par une force de deux mille hommes et faits prisonniers. Si cette nouvelle se confirme, ce sera un dénouement pitoyable, quoique trop facile à prévoir. Le président Houston s'était opposé de toutes ses forces à cette invasion; il paraît croire que le salut du Texas ne dépend pas de ses armes, mais des intérêts politiques qui se rattachent à sa conservation. Et il pousserait si loin cette théorie pacifique, qu'on lui prête le projet de demander au congrès la vente de la marine nationale. Aussi ses ennemis l'accusent d'avoir fait un traité secret avec Santa Anna, et d'avoir rendu son pays au Mexique. Les journaux commencent à accueillir cette accusation grossière, et sous un régime démocratique un pareil soupçon va vite et loin.

Nos lecteurs savent, ou ne savent pas, qu'il est arrivé récemment des fles Sandwich, un ambassadeur chargé de

négoier un traité politique et commercial avec les États-Unis. Ce personnage, qui a non *Tindalo Haalio*, a adressé au président Tyler une note diplomatique dans laquelle, prenant le titre de ministre extraordinaire de sa Majesté Kamehameha III, roi de toutes les îles Hawaïennes, il demande que le gouvernement des États-Unis reconnaisse formellement l'indépendance de ces îles. A l'appui de cette requête, il constate combien ont été rapides les progrès de civilisation sociale et politique faits par la nation dont il est le représentant. Il y a 23 ans, elle n'avait pas de langue écrite, et aujourd'hui il existe un grand nombre d'écoles, créées et entretenues aux frais de l'État. Il y avait aussi une forme de gouvernement, et aujourd'hui, il existe une monarchie constitutionnelle, une représentation nationale, une constitution et un code de lois Hawaïennes. Ensuite, très loyalement, les avantages commerciaux qu'offrent les îles Sandew à eux États-Unis, surtout pour l'exploitation des pécheries. Il termine en déclarant qu'il est prêt à entrer officiellement en négociations avec le gouvernement des États-Unis, et ajoute qu'il désire que ces négociations fussent ouvertes dans le plus bref délai possible, parce qu'il lui faut se rendre auprès des principaux gouvernements d'Europe.

A ces ouvertures, le secrétaire d'Etat a répondu par une note fort laconique, dans laquelle il fait force compliments à sa Majesté Kamehameha III et à son ambassadeur. Mais il déclare que le président croit inutile de sanctionner par un traité solennel la reconnaissance, déjà accomplie de fait, de l'indépendance des îles Sandew; et que cependant il sera adressé à tous les gouvernements étrangers une protestation contre toutes les tentatives qui pourraient être portées à cette indépendance. Il refuse, en terminant, de recevoir les lettres de créance de Haalio, dont il se reconnaît, d'ailleurs, le très humble et très obéissant serviteur.

C'était bien la peine, vraiment, de venir de si loin pour recevoir un pareil accueil. Mais l'hospitalité américaine réservait un autre soufflet bien autrement humiliant. Mercredi dernier, Haalio s'embarqua à New-York, pour New-Haven, sur le steamer *Globe*, avec le révérend Richards, qui lui sert de compagnon et d'interprète dans son voyage diplomatique. Lorsque vint l'heure de déjeuner, un des employés donna au révérend deux billets d'admission, dont un pour lui et l'autre pour son domestique. M. Richards expliqua comme qui le prétend domestique n'était rien moins que l'un des hauts et puissants seigneurs du royaume de Sandew, ambassadeur auprès du gouvernement des États-Unis. L'employé, après avoir examiné Haalio de la tête aux pieds, répéta qu'il ne connaissait rien à la diplomatie, mais qu'il savait distinguer le blanc du noir, et qu'en conséquence, l'ambassadeur étant d'une couleur cuivrée très foncée, déjeunerait à la table des domestiques, ou ne déjeunerait pas du tout. Il lui fut fait appel de cette décision au capitaine Stone qui refusa de la former. Le révérend, alors, ne voulant pas se séparer de son illustre compagnon, alla prendre part, avec lui, au repas des domestiques.

WASHINGTON, le 21 janvier.—On s'est occupé, pendant cette semaine, au Sénat, de la question de l'Oregon et de l'autre chambre de celle de l'abrogation de la loi des Banqueroutiers. La première est encore en discussion; la seconde a été votée, à une forte majorité. Le grand objet de ceux qui voudraient conserver la loi sera maintenant d'en prolonger l'existence, s'il est possible, jusqu'aux derniers jours de la session, afin d'en recueillir tous les avantages le plus qu'il leur sera possible. Comme le rappel de la loi est certain, on peut dire que voilà le renversement de la dernière des grandes mesures des whigs. Le projet d'une banque nationale, qui était le vœu presque général de ce parti, a avorté, à plusieurs reprises; la loi de distribution du domaine public aux États, quoiqu'elle ait été soutenue par toutes les dynasties successives de l'opinion, a été renversée; la limitation de la magistrature présidentielle, un seul terme, a tout-à-fait échoué; il n'y a que le tarif, que les deux partis avaient également désavoué, qui ait pu s'établir. C'est un drôle de jeu que notre politique. On ne sait plus comment les choses réussissent, ni ce qui les fait manquer.

Vous avez dû remarquer une bizarrerie de notre régime démocratique, qui est à cette loi des banqueroutiers. Elle a été portée par une assez grande majorité, tant populaire que législative. Il n'y a pas plus de quatre ou cinq ans qu'elle a été proposée, dans une forme strictement pareille, par les démocrates, qui dernièrement ont mis toute leur bande en quête pour la renverser. Notre consciencieux président lui a donné sa signature sans scrupule, lors de son adoption. Ensuite, il a laissé à entendre qu'il était fâché de l'avoir approuvée. Mais quand, durant l'hiver passé, elle a falli être abrogée par les chambres, il est certain qu'il aurait refusé d'en signer le rappel, croyant se faire, par ce moyen, un parti. A présent il n'y pense plus. Démocrates, whigs, président, ils ont tous abandonné cette malheureuse loi. Voulez-vous que je vous explique ce phénomène? C'est bien simple. Tous ceux qui s'en sont prévalus n'en veulent plus. Ils en avaient besoin pour payer leurs dettes; à présent qu'ils ont vu avoir des débiteurs à leur tour, ils ne veulent pas qu'on leur paye de cette monnaie.

La question de l'Oregon va doucement. Au Sénat, elle a eu une discussion lumineuse, qui n'est pas encore finie. Elle roule sur un fait principal, celui de savoir si l'Angleterre a fait, ou non, acte de possession, comme le projet veut que nous le fassions, en donnant le sol en tout propriété à ses sujets. Il n'est pas encore prouvé qu'elle l'ait fait. Je crois qu'on finira par remettre les dons de terre aux colons; mais qu'on signifiera aux Anglais que le traité de possession mutuelle cessera, après l'année d'avis préalable qu'il exige. En attendant, on enverra une colonie et on bâtra des forts.

LOUISIANE.—Le message, par lequel le gouverneur de cet état a ouvert la session de la législature, est remarquable par les sentiments honorables qu'il exprime. Il constate que les neuf banques de la Nouvelle-Orléans ont eu leurs paiements, ont présentement pour \$1,261,311 d'émission de papier, et pour 4,495,925 d'espèces. Malgré cette accumulation de numéraire, la détresse du pays et du trésor est la même qu'au paravant. Les dépenses du gouvernement dépassent ses revenus, et ses dettes ne sont payées qu'à l'aide de nouveaux emprunts. L'état a cautionné deux banques, celle de *Citizens* et celle de *Paris et Caen*, en leur livrant, contre hypothèque, des bons pour \$9,576,888 qui ont été négociés à l'étranger. Les deux banques sont en état de liquidation. Il y a donc à craindre qu'elles ne puissent payer exactement, cette année, les intérêts de leurs emprunts. Le gouverneur déclare que, si cette prévision se réalisait, son successeur devra exercer ses recours contre les actionnaires, plutôt que de grever les citoyens qui n'ont retiré aucun profit des bons négociés.

Ce conseil est d'autant plus honorable, de la part de M. Roman, qu'il est lui-même l'un des principaux actionnaires de l'une des banques en liquidation. Il espère que, dans tous les cas, la Louisiane gardera la loi qu'elle a engagée vis-à-vis de l'étranger. Le gouverneur finit en appelant l'attention des représentants sur les votes relatifs à la convocation d'une convention ayant pour but de modifier la constitution de l'Etat. Sur 17,426 votes, 13,396 se sont prononcés pour cette constitution et 4,030 contre. M. Roman déclare qu'en conséquence, suivant son opinion, il y a lieu d'ouvrir un nouveau scrutin, sur cette question importante, ainsi que le veut la constitution louisianaise.

MINISTRE.—Le steamer *Havy Clay*, l'un des plus magnifiques paquebots du Mississippi, s'est jeté sur un chiot, la semaine dernière, et a coulé bas avec toute sa cargaison qui était considérable. Le navire seul était évalué à \$40,000 et n'était assuré que pour \$12,000.

LE NAPOLÉON.—On vient de mettre à l'eau, dans le port du Havre, le *Napoléon*. C'est le premier navire français auquel sera appliqué le nouveau système de propulsion, consistant en une vis ou hélice, mue par la vapeur, et qui, placée à l'arrière et immergée, tourne avec une vitesse considérable. Cette vis, fixée à un axe mis en rapport avec la machine, est adaptée entre deux échantons qui supportent les extrémités de l'axe et sont séparés seulement par l'épaisseur de l'instrument. Cette installation de l'arrière, invisible quand le navire flotte, est la seule disposition qui révèle à l'extérieur des moyens de propulsion. Le *Napoléon* est le parfait modèle d'un fin voilier, et si ce n'était la disposition particulière de l'échanton, on pourrait le prendre pour la plus élégante de nos corvettes.

FIGURE JAUNE.—La fièvre jaune s'est déclarée à bord du brick *Orient*, expédié de la Jamaïque pour New-York. Tout l'équipage, à l'exception d'un matelot et du mou-

se, a succombé à cette maladie. Le capitaine est mort à la Havane, où il était parvenu à entrer en relâche.

—La Gazette de Wheeling annonce que le bourg de Moreville, dans l'Indiana, vient d'être entièrement détruit par un incendie. Il y avait 50 maisons et environ 600 habitants.

MYSTERIEUX.—Avant-hier, vers minuit, un de nos bateaux de remorque est parti de la Levée pour la Baïe, avec une petite goélette. Nous savons de bonne source qu'on a payé un prix extraordinaire pour la faire remorquer au bas du fleuve. On ne sait pas si ce départ a quelque chose de commun avec la disparition du président de banque Ogden, ou la proclamation du gouverneur pour l'arrestation de J. B. Ferrault.

(Herald de la Nouvelle-Orléans.)

ANNONCES NOUVELLES.
Maison à louer, rue St-Louis.
Assemblée des créanciers de George Heton, failli.
Relieur de livres—François Marceau.
Livres de dévotion—Thos. C. IV & Co.
Assemblée des créanciers de Elzéar Lemieux & L. J. Barbeau, failli.
Baume d'Hépatique du docteur Taylor.

QUEBEC:
MERCREDI 1 FEVRIER 1843.

Nous avons reçu encore hier une notice de nos journaux d'Europe, avec *Charles Willmer's American News Letter*, et d'autres journaux que M. Willmer nous a transmis et dont il voudra bien agréer nos remerciements. Nous n'avons trouvé, dans ceux que nous avons parcourus, que peu de chose qui ait un rapport direct au Canada. Le 4 pour cent canadien était à une prime inouïe. Les actions de la Banque de l'Amérique Britannique étaient à 38 ou 7 pour cent d'escompte, celle de la Compagnie du Canada à 21 ou 1 pour cent d'escompte. Il y a des symptômes d'une plus grande activité l'année prochaine dans le commerce du Canada.

Un journal de Dublin du 27 décembre dit:—
«Le ministre de sir Robert Peel a envoyé à sir Charles Bagot une dépêche exprimant une satisfaction complète et non équivoque de sa politique et dans son ensemble et dans toutes ses parties. Sir Charles pourra trouver nécessaire de se retirer; mais il va sans dire que le gouvernement de la métropole aura soin d'envoyer à sa place un homme de vigueur et déterminé à suivre en tout la politique inaugurée par sir Charles Bagot.»
Cela ne ressemble guère au bruit absurde du rappel de sir Charles Bagot du Canada, et de lord Ellenborough de l'Inde, dont un journal fait mention. Sir Charles Bagot, en nous donnant "le gouvernement britannique", comme il le dit dans sa réponse à une adresse des habitants de la commune d'York, et lord Ellenborough, en rappelant les troupes en deça de l'Indus, n'ont fait que suivre les instructions du ministre. Le duc de Wellington avait prédit les conséquences de l'invasion de l'Afghanistan.

On dit que le lieutenant-général sir James Macdonnell revient au Canada comme commandant en chef, à la place de sir Richard D. Jackson.

Le grand seau de l'Angleterre a été apposé au traité chinois, qui a été aussitôt confiné au major Malcolm pour être reporté au ciel. Le *Courier de l'Europe*, journal français de Londres, parle ainsi des résultats commerciaux de ce traité:—
«La favorable influence des affaires des Indes et de la Chine sur le commerce et l'industrie britanniques, loin de faiblir, de baisser, se fortifie et s'étend de plus en plus dans les districts manufacturiers. Des usines considérables fermées depuis longtemps, faute de pouvoir écouler leurs produits, viennent d'être rouvertes, d'autres sont sur le point de l'être. L'activité, le mouvement et le bruit régulier, monotone, des machines à vapeur, succèdent au calme et au silence, ces tristes et éloquentes preuves de la misère des travailleurs. Comme les derniers courriers arrivés cette semaine annoncent que le Céléste Empereur a donné son adhésion au traité du 29 août, bien que par raison d'équité il ne veuille la ratifier qu'après la Reine d'Angleterre, il est naturel de penser que cette certitude de paix communiquera à l'esprit public une nouvelle confiance, une nouvelle énergie. On ne saurait s'empêcher d'éprouver un sentiment d'admiration et de sympathie pour ces ouvriers anglais qui, pendant une longue et douloureuse crise, ont montré une patience, un stoïcisme, contre lesquels ont échoué, en définitive, les perfides manœuvres et les intrigues incendiaires de la fiction chartiste. Ils se sont aperçus à temps que l'anarchie leur eût fait une pire situation que celle où ils se trouvaient. C'est cet instinct d'ordre, de bon sens, qui a toujours saugrégaré l'Angleterre dans les grandes perturbations qui paraissent devoir l'ébranler jusque dans ses fondements. Quels que soient les vices des institutions anglaises, elles n'en ont pas moins créé et développé un beau caractère national, cette solidarité entre tous les citoyens qui, dans les circonstances difficiles, attire en un même centre toutes les forces sociales, et fait penser et agir tout un peuple comme un seul homme. Ah! c'est cette unité dans les tendances qui est le véritable patriotisme, la plus forte garantie de puissance et de prospérité! Cette unité vers laquelle nous convergions, surtout depuis deux ans, basée comme elle l'est sur nous sur des principes de justice et d'égalité, est appelée à réaliser pour notre pays, lorsqu'elle sera complétée, tout ce que le christianisme et la philosophie promettent depuis tant de siècles à l'humanité. Qu'il nous tarde de voir s'accomplir ce travail de fusion!»

Notre appréciation de l'esprit public en Angleterre, explique notre satisfaction de la voir sortir vainqueur de la lutte. Lorsque dans la vie privée on voit une organisation forte et puissante aux prises avec la mauvaise fortune, et qu'il force de patience et de courage elle finit par la lasser, nous sommes émus, nous applaudissons, et, à notre insu, nous cédon's l'orgueil de voir notre nature toute faible qu'elle est, triompher du destin. Ce sentiment est inhérent au cœur de l'homme, seulement il y est plus ou moins développé, plus ou moins corrompu par les préjugés.

Il paraît décidé que sir Robert Peel doit proposer à la prochaine session du parlement un droit fixe sur les céréales, au lieu de l'échelle mobile actuelle.

Les événements qui viennent de s'accomplir en Chine, fournissent-ils bon gré mal gré, de nouveaux arguments à l'Anti-Corn Law League pour persévérer dans ses efforts contre le monopole.

Ces efforts n'ont pas été infructueux. L'active et intelligente propagande qu'elle a portée jusqu'au cœur des districts agricoles, a déjà fait de nombreux prosélytes. Plusieurs propriétaires de la haute aristocratie et de la gentry, jusqu'aux défenseurs opiniâtres d'un haut tarif protecteur, commencent à envisager sans effroi la possibilité de lutter contre les céréales et les bestiaux étrangers. Quelques-uns même vont plus loin: ils croient qu'ils seront bientôt obligés de céder au vœu public, et à l'avance, en prennent bravement leur part. Cette révolution dans les idées se révèle dans presque tous les comptes-rendus des *agricultural dinners* et des *meetings* qui ont ordinairement lieu dans les provinces à cette époque de l'année.

Au dîner de la société agricole du Leicestershire, où assistaient les lords Howe, Curzon, Manners, plusieurs autres membres du Parlement et plus de 200 gentlemen et fermiers, le duc de Rutland, président de l'assemblée, a répondu en ces termes au toast qui lui fut adressé:—
«J'éprouve, comme de raison, la plus vive sollicitude pour le bien-être des agriculteurs, parce que j'en suis fermement que sur la prospérité de la nation. Depuis notre dernière assemblée, certains changements ont été opérés dans les lois relatives à l'importation du blé et du bétail. Je n'exprimerai maintenant aucune opinion sur ces changements, parce que je n'ai pas encore suffisamment médité sur ce sujet. J'ai en ma possession plusieurs lettres qui m'ont été écrites par des personnes parfaitement capables (*judicious*) de juger les effets probables d'un remaniement du *Corn Law*, plusieurs de ces lettres nous ont clairement fait voir le chiffre actuel peut être réduit de quelques shillings par quartier.»

Il est assez remarquable que personne n'ait essayé de réfuter le noble *Chairman*.

Dans le Somersetshire les prétrés de ces nouvelles doctrines n'est pas moins extraordinaire. A Yeovil, MM. Acland et Dickenson, représentants de ce district au parlement, et défenseurs jurés des intérêts agricoles, ont prononcé devant leurs commettants des discours que ne désavouerait pas M. Richard Cobden, l'Orateur de l'agitation pour le rappel du *Corn Law*. Qu'on en juge par ces paroles de M. Acland à propos de l'échelle mobile actuelle.

«J'ai voté avec le gouvernement en cette circonstance, parce que je suis convaincu que dans les temps où nous vivons, aucune classe de la communauté ne doit désirer d'être l'objet d'une protection préjudiciable aux autres classes et aux intérêts généraux du pays. Selon moi les parties ne sauraient apporter trop de modération à l'examen de toutes ces questions.

«Je crois devoir conseiller à l'Agriculture de ne pas trop compter sur le Parlement, pour la protéger contre la concurrence des produits étrangers, car le temps est arrivé où la protection la plus efficace est pour tous les intérêts dans la persévérance, et dans le perfectionnement des systèmes de production, de manière à tirer de ces systèmes la meilleure qualité et la plus grande quantité au plus bas prix possible.»

M. Dickinson a abordé dans le même sens.

«Le cours des choses, a-t-il dit, est contre le monopole, et en faveur du commerce libre. Je crois que toute résistance serait inutile. Si nous ne pouvons arrêter le torrent, nous devons nous efforcer au moins de nous aider mutuellement, en améliorant les moyens de mettre la terre en plein rapport. (Applaudissements.)»

Cette conversion d'un membre influent du haut toynisme, de deux députés tories, et l'adhésion aux principes du commerce libre d'un grand nombre de propriétaires et d'agriculteurs influents du Leicestershire, du Somersetshire et d'autres comtés, sont des faits d'une immense portée. Ils laissent entrevoir la prochaine absorption des ultra-tories, par les conservateurs modérés. C'est une transformation de ce parti qui déjà commence à s'accomplir, transformation qui devra modifier radicalement les traditions politico-commerciales de la Grande-Bretagne. Le système des prohibitions et du monopole, qui était florissant pendant la guerre, n'a pu résister à un quart de siècle de paix. Il faut changer de principes. Autres temps, autres lois.

L'animosité que le *Morning Herald*, le *Morning Post* et le *Standard* mettent dans leurs attaques contre la ligne, pourrait, à défaut d'autres indices, donner la mesure des craintes qu'inspirent les doctrines de commerce libre.

On n'aurait pas avec une telle violence ceux dont on méprise l'impuissance et la faiblesse.

Le *Times* vient d'imiter le Duc de Rutland et de se préparer à passer armes et bagages dans le camp des partisans du commerce libre. Ce journal avoue qu'il a perdu de sa popularité par le peu d'ardeur qu'il a mis à soutenir les principes du monopole. Il termine son article par ces paroles significatives: «Nous nous réjouissons du fond du cœur de voir que les propriétaires terriens et les agriculteurs sont prêts à approuver à leurs risques et périls, ces changements dans le système commercial, dont l'approche est si distinctement indiquée par les exigences des temps où nous vivons et par le courant de l'opinion publique.»

Le *Monitor* du 24 décembre publie, dans sa partie officielle, le rapport suivant:

RAPPORT AU ROI.
Sire,
Il importe à l'honneur de Votre Majesté et à l'autorité de nos institutions, que les hommes qui ont rendu au Roi et au pays d'éminents services, demeurent liés, par leur position comme par leur devoir, à Votre Majesté, et qu'elle puisse dans les occasions où elle le jugera convenable, les appeler auprès d'elle, et s'entourer de leurs lumières.

C'est là le but que, dans tous les États bien ordonnés, on s'est efforcé d'atteindre par la formation d'un conseil privé qui, sans prendre aucune part à l'administration des affaires publiques, ni à l'action et à la responsabilité du gouvernement du Roi, ralliât autour de la couronne, quand il lui conviendrait de les appeler, des noms honorés et de talents éprouvés.

Rien ne convient mieux, d'ailleurs, à l'intérêt comme à la dignité de l'État, que d'assurer aux hommes qui l'ont bien servi, dans des plus importantes affaires, une position qui réponde au rang qu'ils ont occupé, et où le Roi peut les rappeler. L'oubli des services siérait mal à une grande nation et à un gouvernement sage, et ils s'honoreraient eux-mêmes en honorant, avec impartialité, le mérite et le dévouement de leurs serviteurs.

La cruauté éprouvée, naguère imposée au Roi et à la France, a rappelé, sur ces graves considérations, la sollicitude des ministres de Votre Majesté. La mesure que j'ai l'honneur de lui proposer leur paraît une conséquence naturelle et utile de la loi sur la régence. Si le Roi daigne l'approuver, je lui demanderai l'autorisation de présenter aux chambres, dans le cours de cette session, les mesures financières pour en assurer l'exécution.

Paris, le 23 décembre 1842.
Le président du conseil des ministres, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,
MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

ORDONNANCE DU ROI.
LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,
A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre président du conseil des ministres, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: Art. 1er. Ceux qui auront rendu à l'Etat, dans les hautes fonctions publiques, civiles ou militaires, des services éminents, pourront recevoir de nous le titre et le rang de ministres d'Etat.

2. Nul ne peut être nommé ministre d'Etat s'il n'est ou n'a été ministre secrétaire d'Etat, chancelier de France, président de la chambre des pairs, président de la chambre des députés, maréchal de France, amiral, ambassadeur, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, premier président de la cour de cassation, procureur-général près la cour de cassation, premier président de la cour des comptes, procureur-général près la cour des comptes, vices-président du conseil d'Etat, gouverneur des Invalides, gouverneur général ou commandant en chef d'une armée, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, premier président de la cour royale de Paris, procureur-général près la cour royale de Paris.

3. Lorsque nous jugerons convenable de réunir auprès de notre personne un conseil privé, il sera formé: 1° Des princes de notre famille ayant atteint l'âge de la majorité; 2° Des ministres secrétaires d'Etat en exercice; 3° De ceux des ministres d'Etat que nous y aurons appelés par une convocation spéciale.

4. Notre président du conseil des ministres et notre garde des sceaux chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

Donné à Paris, au palais des Tuileries, le 23 décembre 1842.
LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi:
Le président du conseil des ministres, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,
MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

ESPAGNE.

On ne sait rien de positif sur l'époque du retour d'Espartero qui, d'après les dernières nouvelles, est à Sarria, malade d'une cystite, ou inflammation de la vessie.

La Gazette annonce que la tranquillité règne sur tous les points de la Catalogne, excepté à Figueras et à Olot où les transfuges de Barcelone ont causé quelque agitation.

Le régent a donné l'ordre de payer un mois d'émoluments aux employés civils de la province de Madrid autant que le permettront les rentrées affectuées au trésor.

D'après le *Castellano* Payuntamiento aurait tenu conseil sur la question de savoir si le régent, à son retour à Madrid, serait fêté par la ville. Il a été décidé que non.

Le *Correspondant* affirme que le ministère a décidé irrévocablement la dissolution des chambres.

Le *Castellano* annonce que le sénateur, M. Mariani, qui vient de Londres, chargé d'une mission particulière relative à l'emprunt et autres points d'importance, est arrivé à Madrid.

—Le chef politique de Séville a publié le 9 un bando portant que tout individu faisant partie d'un groupe de plus de dix personnes sera arrêté. Les cafés et autres établissements publics seront fermés jusqu'à nouvel ordre.—La veille au soir, des groupes considérables s'étaient formés sur divers points de la ville, ce qui a motivé ces dispositions.

—Nous voyons dans l'Éco qu'une épidémie cause en ce moment de nombreux décès dans la population de la Corogne. On dit que c'est la fièvre jaune dégénérée et qu'un brigantin aurait apportée de la Havane. Les préposés au service de quarantaine remplissent trop négligemment leurs fonctions.

—Voici l'état des forces navales de l'Espagne en ce moment: 3 vaisseaux, 6 frégates, 1 corvette, 9 bricks (bricks goélettes), 9 goélettes, 3 paquebots, 3 batardeaux et quatre bateaux à vapeur. De ces bâtiments sont armés: 3 frégates, 1 corvette, 9 bricks, 8 goélettes, 3 paquebots, 2 batardeaux et les 4 bateaux à vapeur. Le vaisseau *Saharane* est en radoubement dans l'arsenal de Cadix. Le frigate *Christine*, au Ferrol, où la *Perle* s'équippe également.

—On lit dans le *Heraldo*:
Quatre bataillons resteront en garnison à Barcelone. Deux divisions aux ordres de Zurbarano, s'élevaient ensemble à 17 bataillons, seront échelonnées entre Gironne et la Seu-d'Urgel; 35 bataillons seront échelonnés entre Barcelone et la frontière d'Aragon, 8 escadrons et 2 compagnies de tirailleurs aux ordres du général Torneo surveilleront le plateau de Tarragone. 5 à 6 batillons seront envoyés à Tortose; ils s'entendront au besoin avec le capitaine général de Valence, et pourront ainsi opérer dans le Maestrazgo. Une division respectable se tiendra en Aragon. Le général Cortázar annonce que la coutine de la citadelle de Barcelone sera relevée du 20 au 30 janvier prochain.

El *Espectador* du 16, donne l'état des pertes essuyées par la garnison de Barcelone dans les journées des 15, 16 et 17 novembre dernier. Le nombre des morts est ainsi réparti: 2 commandants, 9 officiers, 31 soldats. Blessés: 4 commandants, 21 officiers, 110 soldats. De plus, deux commandants, 8 officiers et 7 soldats ont éprouvé des contusions.

—Le *Heraldo* dit que, lors du bombardement de Barcelone, des hommes tombèrent sur la maison de correction des femmes et en tuèrent quatre. Le directeur, blessé lui-même, donna la liberté aux autres femmes qui poussaient des cris déchirants.

Un projectile tua un aliéné de l'hôpital civil. A l'hôpital militaire, un officier blessé à une jambe a perdu l'usage du bras.

Le meilleur cabinet de physique qui existait en Espagne, celui de la Casa Lonja, a été entièrement détruit.

Le *Correspondant* dit que le bruit courait à Barcelone que la citadelle était le théâtre d'exécutions secrètes.

—Suivant le *Castellano*, on dit que la maison Barrio, de Londres, a avancé au ministre des finances quarante millions qu'elle prête sur le vil argent. Bientôt doit arriver un agent de divers capitalistes avec des propositions pour l'emprunt de 600 millions de réaux.

Les dernières nouvelles de Barcelone portent que l'on avait donné l'ordre de ne permettre, sous quel prétexte que ce fut, à aucun habitant espagnol de sortir de la ville.

En même temps, par décret du régent, il avait été ordonné qu'aucun des habitants de la Catalogne qui, pour quelque cause que ce soit, se sont rendus en France depuis le 15 novembre, ne pût être admis à rentrer en Espagne qu'à la condition de s'y soumettre à une enquête judiciaire sur les causes de son émigration.

Une lettre de Barcelone du 14 annonce que le 12 le régent était indisposé et qu'il avait été saigné deux fois. Les visites domiciliaires qui ont eu lieu ont entraîné divers excès de la part des soldats, qui ont défoncé les portes, fouillé les caves, et dont plusieurs ont été vus en état d'ivresse.

On lit dans le *Phare* des Pyrénées du 18 que l'adresse de félicitations présentée par la milice nationale de Barcelone au régent ne porte aucune signature. On y trouve la phrase suivante:—En vain les intrigues de l'étranger se sont efforcées de diriger et de grossir l'insurrection. Un lettre de la frontière en date du 15, publiée par le *Phare*, contient ce qui suit:

On parle à 45 le nombre des personnes fusillées déjà dans l'intérieur de la citadelle, où la commission militaire est en permanence. Il y a, à ce qu'on assure, environ 1,900 personnes arrêtées. Le 12, treize soldats qui avaient appartenu aux corps francs ont été passés par les armes. Un soldat qui était en faction à la porte de San-Antonio de Barcelone a été tué de deux coups de pistolet.

Le brigadier Moreno de las Penas, colonel du régiment de Guadalajara, et qui se trouve maintenant à Perpignan, a été condamné à mort, apparemment pour avoir figuré sur la liste des membres de la junte consultative.

Le brigadier Castro, rentré en Espagne il y a quelques jours, a été arrêté à Gironne, et va être jugé.

On a donné l'ordre de fusiller le colonel Prim aussitôt qu'on parviendrait à s'emparer de sa personne.

Notre compatriote M. Lefebvre, cette victime de la brutalité de Zurbarano, est reparti pour Barcelone, où l'appellent des affaires commerciales.

Le consul d'Espagne à Perpignan a reçu l'ordre de ne délivrer à personne, même aux femmes, des passeports pour rentrer en Espagne.

Voilà, d'après une correspondance de Barcelone adressée au journal *l'Eco del Comercio*, le nombre des projectiles qui ont été lancés sur la ville pendant le bombardement:

Bombes de 11 pouces, 380; id. de 12 pouces, 304; id. de 10 pouces, 96; en tout, 780 bombes.
Obuses de 9, 60; id. de 7, 36; en tout, 96 obuses.
Boulets de 24, 62; id. de 12, 76; en tout, 138 boulets.
Total des projectiles, 1014.

Barcelone, 15 décembre.
Deux mille hommes, la moitié soldats, travaillent à la reconstruction de la citadelle. Une contribution de guerre de trois millions de francs a été frappée sur Barcelone; elle doit être payée sous trois jours. La ville sera tenue de fournir son contingent de recrutement pour les années 1840, 1841 et 1842. Le régent est toujours à Sarria. Les 13 soldats qui ont été fusillés sur l'escalade de la citadelle, avaient été tirés au sort parmi ceux qu'on avait arrêtés après l'entrée du capitaine-général. (*Messenger*)

Une correspondance particulière de Madrid, en date du 17 décembre, contient des détails intéressants sur l'état actuel des affaires. On y lit:

Le régent n'est pas attendu dans la capitale avant la fin de l'année, et sa rentrée en ville se fera sans apparat et sans cérémonie extraordinaire. On croit que S. A. ne reviendra que lorsque le général Seoane, appelé au commandement de la Catalogne, en remplacement du général Van-Halen, aura pris possession de son poste. Le général Seoane a quitté Madrid en toute hâte pour répondre à l'appel du régent. Il est douteux que les Catalans voient d'un bon œil le sénateur qui dernièrement a vertement attaqué Barcelone dans un discours agrement original. Cette nomination du général Seoane et celle du général Ferras, inspecteur de la cavalerie et inspecteur général de toutes les gardes nationales du royaume, appellent aux fonctions de capitaine-général de Madrid, sont très-caractéristiques. On en peut hardiment inférer que le régent, décidé à sévir contre Barcelone, veut cependant ménager la capitale. Seoane fera de la force à Barcelone, qui doit payer pour tous les ennemis du gouvernement; mais à Madrid, la modération et la douceur se personnifieront dans le capitaine-général Ferraz, qui n'a pas dissimulé au régent son peu de sympathie pour la rude politique suivie vis-à-vis de Barcelone. On attribue même en partie à ses représentations graves et mesurées la destitution de Van-Halen. Le régent, en nommant le général Ferraz capitaine-général de Madrid, a voulu prouver que son intention était de rester dans la

voie constitutionnelle, et protester hautement contre les velléités de coup d'Etat qui lui sont prêtées par la malveillance.

Depuis cette nomination, l'opinion s'accrédite que le ministre, au retour du régent, pourrait être changé. La coalition ne fera au cabinet actuel aucune concession. Le régent le sait; il est tenu au courant de tout ce qui se passe à Madrid par des dépêches qui lui sont expédiées. Tous les jours, seulement, on a le soin de changer les heures de départ des courriers pour déjouer les projets des hardis voleurs qui attendent et pillent les malles sur la grande route, même à peu de distance de Madrid.

On dit que le gouvernement songe sérieusement à conclure avec toutes les nations, du moins celles qu'il trouvera disposées à le faire, des traités de commerce. Il est certain que l'Espagne ne saurait demeurer plus longtemps dans une situation d'isolement politique et commercial préjudiciable à ses plus chers intérêts.

—On lit dans le *Moravia-Post*:
«Un traité entre l'Espagne et l'Angleterre touché à sa conclusion. Il va être signé et peut-être n'a-t-il pour adversaires que la France et les Catalans rebelles qui basent aujourd'hui la verge de fer d'un dictateur justement indigné. Ainsi ce traité ne rencontre aucun obstacle légitime, et en le signant on infligera un juste châtiment aux rebelles, en même temps que l'on rendra un service signalé à la nation. C'est aussi ce qui explique les colonnes dont le gouvernement espagnol et notre consul ont été l'objet de la part de la France à l'occasion des événements récents de Barcelone.»

—Le bruit court que le divan a enfin consenti à donner aux Maronites un chef chrétien, mais qu'elle n'a encore désigné personne.

L'anarchie règne toujours en Syrie: 500 Arméniens se sont révoltés parce qu'on ne leur payait pas leur solde. Il y a eu à cette occasion une collision sanglante.

PROVINCES DANUBIENNES.
On écrit de Semlin, 10 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg*:

Le baron Lieven a eu dans notre ville plusieurs conférences avec le prince Michel. Il est venu ici à diverses reprises dans ce but. M. Boutenief n'a ni accepté ni rejeté l'offre qui lui a été faite par le Porte-Ottoman de soumettre aux cinq puissances la question concernant les affaires de la Serbie. S. Ex. a déclaré qu'elle attendrait l'arrivée du baron Lieven pour recevoir de lui certaines explications avant de faire aucune démarche ultérieure concernant les affaires de la Serbie.

—On écrit de Bucharest qu'il s'est formé dans cette capitale un parti russe qui égale en puissance le parti valaque et demande l'incorporation à la Russie ou du moins l'élection du général Kisseleff à la dignité d'hospodar. Les choses se compliquent de plus en plus dans les principautés. Une restauration en Serbie ne pourrît que se faire aujourd'hui sans une grande effusion de sang.

ILLES IONIENNES.
On écrit de Zante qu'une rixe sérieuse a eu lieu entre les habitants et la garnison anglaise; il y a eu des morts et des blessés. Les deux compagnies militaires qui composaient la garnison ont été envoyées à Corfou, et de cette dernière les deux compagnies écossaises ont été envoyées à Zante.—(*Monitor par tein*.)

Sir Hudson Lowe, vient d'être nommé colonel commandant le 50e régiment.

Un anglais a dernièrement payé à Londres 640 livres sterling pour la bulbe d'une tulipe nouvelle, appelée *Citadelle d'Anvers*.

Le doyen des danseurs de l'Europe, le fameux Vestris, vient de mourir à l'âge de 83 ans.

INDIVIDUS SUSPECTS.—Pendant la revue qui a été passée le 9, au Champ-de-Mars, par M. le duc de Nemours, on a arrêté deux individus couverts de longs manteaux, qui avaient tenté de forcer la consigne pour approcher de l'État-major du prince. Ils ont été conduits sous bonne escorte chez le commissaire de police du quartier des Invalides.

Le transport *Numa* fit voile de la Bermude pour l'Angleterre le 31 décembre, ayant à son bord 166 déportés qui ont obtenu leur grâce.

Le *Montreal Transcript*, dans ses remarques sur notre article au sujet de l'amnistie, nous fait dire des choses que nous n'avons pas dites. Humaniser le *Transcript* et consorts serait une œuvre plus merveilleuse que celle de Van Anburgh, et nous renoncions à l'entreprendre. Nous aimons rapporter une petite scène qui s'est passée dans un des salons de Paris il y a environ un mois, telle qu'elle est racontée par un témoin oculaire:

«Voulez-vous savoir à quel point, non pas les opinions, mais les haïnes politiques se sont calmées depuis douze ans?—Regardez et protégez l'oreille.»

PAR G. D. BALZARETTI.

Il sera vendu VENDREDI prochain 3 FEVRIER, et les jours suivants, aux chambres d'encan de sous-sol, au

UNE collection splendide et étendue de livres anglais et français, sur la littérature en général, la religion, &c., &c.

Quelques articles de papeterie, livres blancs et gravures diverses. Les catalogues seront prêts à être livrés le jour qui précédera la vente. La vente commencera à SIX heures chaque soir. Québec, 30 janvier 1843.

ANNONCE ULTERIEURE. LA BIBLIOTHEQUE DE FEU JOHN FLEMING, Ecuyer.

LES sous-signés annoncent avec beaucoup de plaisir qu'ils ont été honorés d'instructions de vendre à l'encan public, sous réserve, la BIBLIOTHEQUE, bien connue de feu JOHN FLEMING, Ecuyer, de Montréal, consistant en—

ONZE MILLE VOLUMES de LIVRES RARES et PRECIEUX dans tous les genres de littérature Ancienne et Moderne, rassemblés avec soin durant une période de trente années, et qui ont coûté au propriétaire plus de CINQ MILLE LOUIS.

La vente commencera le LUNDI 30 JANVIER, et sera continuée chaque jour pendant cette semaine; —après un intervalle d'une semaine, elle recommencera le LUNDI 13 FEVRIER.

On peut même voir les livres, et on peut se procurer un catalogue arrangé avec soin (de 160 pages in-8vo), prix 1s. 3d., chez

M. M. ARMOUR & Co., Hamilton; A. RAMSAY & Co., Kingston; T. CARY & Co., Québec.

Il sera publié un catalogue—elle avec les livres arrangés dans l'ordre de la vente pour chaque jour. Les sous-signés sont disposés à offrir des conditions libérales aux Institutions publiques et aux particuliers qui feraient des achats en détail.

La vente chaque soir ponctuellement à SIX heures. J. & J. LEEMING, Montréal, 10 janvier 1843.

MM. ARMOUR & RAMSAY, Libraires à Montréal, assisteront à la vente ci-dessus, et achèteront pour les Messieurs qui les auront favorisés leurs ordres, moyennant une commission de 10 pour cent pour leurs peines. Toutes communications devront être adressées.

FAILLITE DE CHS. GIBOUX. SERONT vendus sur les lieux, MERCREDI le 15 FEVRIER prochain, à DEUX heures après-midi, tous les IMMEUBLES appartenant à la dite faillite, situés dans la rue St. François, faubourg St. Roch; ou quelques articles de ménage. Pour les particularités s'adresser à

JOHN WILSON, } Syndics. H. F. CAIRNS, } Québec, 23 janvier 1843.

BAUME D'HEPATIQUE, DU DOCTEUR TAYLOR.

Ce médicament précieux pour toutes les maladies qui conduisent à la CONSOMPTION.

Voir les affiches et les circulaires entre les mains des agents, qui indiquent les diverses maladies auxquelles ce remède est particulièrement approprié. Prix deux piastres la bouteille.

Ce médicament, préparé et vendu d'abord au No. 375, Bowry, New-York, est toujours resté et reste encore au même lieu. Il y en a différentes imitations, contrefaçons, etc., en circulation, mais le seul véritable est celui préparé au No. 375, Bowry, ville de New-York.

A VENDRE CHEZ J. MUSSON, Ter février 1843. Seul agent à Québec.

LE SOUS-SIGNÉ informe ses amis et le public en général qu'il continue à construire des pompes à feu à un seul cylindre, à double effet, ce qui donne la facilité de faire les pompes beaucoup plus légères et plus durables et au-dessous des prix ordinaires.

1. LEMOINE. Québec, 30 janvier 1843. N. B. Il faut remarquer que ces sortes de pompes se chauffent par elles-mêmes.

LAINE. TROIS Balles de laine fine choisie de l'Amérique du Sud à vendre.

HR. J. NOAD. Québec, 18 janvier 1843.

A VENDRE. 150 DRAFFES grande morue Verte

100 Quarts do do 100 Quarts morue sèche de Table 40 do do pour les Isles 20 Terces et 15 Quarts Saumon 50 Quarts, 5 demi-quarts Maquereau N° 2 et 3 15 do Hareng d'Archa N° 1 1 Demi-quarts Truite 100 Quarts Huile de Morue et Graisse 125 Boucauts de Cassonade brillante, parti en quatre lots Rum de la Jamaïque, Whi-ky, Eau-de-vie Me-lasse, &c. D. FRASER. Québec 29 novembre 1842. Qui des Indes.

SUCRE brut, raffiné et écrasé; Thés Twan-ky, Hyson Tonky, Hyson, Young Hyson, Sou-chong, Gunpowder et Bohea, Genièvre, Rhum de la Jamaïque, Rasmas de Corinthe, Chandelles de blanc de laine, etc., à vendre par

29 janvier 1843. CHS. STUART.

JOAILLERIES NOUVELLES, MONTRES, HORLOGES, &c.

Rue St. Jean, No. 6. LES sous-signés, en faisant leurs remerciements du patronage libéral qu'ils ont reçu jusqu'ici, prennent la liberté d'informer leurs nombreux patrons qu'ils ont fait des

Reductions Considérables dans les prix de leurs marchandises, pour la facilité de ceux qui désiraient faire des cadeaux aux fêtes de Noël et du Jour de l'An qui approchent. ARDOUIN & SON. Québec, 19 décembre 1842.

BLANCS DE MAGISTRATS A VENDRE A CE BUREAU

Le 1er item recommandant au conseil de refuser les offres du Capitaine Allard, de la Salamandre, et le 2e item recommandant le paiement des £50 accordés à M. Bourdages pour son tasin. Le 53e Rapport du comité des chemins. Ce rapport demande un conseil une somme de £1900 pour soulager les pauvres en leur faisant préparer d'avance des matériaux pour les chemins. Après quelque discussion, il a été Résolu, qu'une somme de £200 soit mise à la disposition du comité des chemins, pour faire préparer des matériaux pour les chemins par les ouvriers sans ouvrage. Après quoi le conseil s'est ajourné. N. B. En conséquence du manque d'harmonie dans le comité des finances, au sujet de la présence du greffier à ses séances, ce comité n'a pu recommander, pour la séance du conseil de ce jour, le paiement trimestriel des salaires qui doit avoir lieu le premier de février; ainsi les salaires ne pourront être acquittés avant la prochaine séance du conseil.

CORRESPONDANCE.

MONSIEUR L'EDITEUR, Prenant le plus vif intérêt à tout ce qui concerne le bien de mes compatriotes, je ne puis me refuser d'accepter la charge qu'ils me confient de mettre le public juge de leur droit en matière d'élection municipale. C'est donc pour cet objet que je sollicite la faveur d'insérer quelques lignes dans votre journal, voulant bien m'abstenir de toutes remarques. L'an dernier, quoique l'injustice brillât dans tout son jour, je voulais garder le silence, en face d'une volonté arbitraire, mais aujourd'hui j'en y puis plus tenir et voici le fait: Les habitants de la paroisse Saint-Georges d'Aubert-Gallion, district Chaudière, ont été témoins, pour la seconde fois, de l'élection municipale voulue par la loi. Quoique la loi exige trois cents âmes pour avoir droit d'élire des officiers, et d'y tenir là même le siège de l'élection, M le président, qui connaît très-bien que la paroisse contient le double, a cru, après mûres délibérations en son conseil privé, devoir placer, pour la seconde fois, le siège de l'élection au-delà des limites de la paroisse, dans un township où il n'y a pas la population exigée. La preuve c'est que l'an dernier nous étions dix contre un à l'assemblée, et cette année, à peine, à l'aide d'un gros microscope, pouvions-nous compter plus d'une dizaine du township où se tenait le siège de l'élection. M. le président n'ignore point qu'il y a à Saint-Georges une place publique, où tout le monde se rassemble ordinairement, et où il serait reçu, qu'il n'en doute point, avec tous les honneurs dus à son mérite. Mais il paraît qu'il s'agit d'avoir un terrain planche pour contenir les électeurs, puisque la mode reçue est de procéder à l'élection du haut d'une galerie, à la poste! Il serait donc, assurément, à souhaiter pour l'honneur du président de l'assemblée qu'il y eût quelques moyens d'interpréter l'acte d'élection d'une manière conforme à son procédé, puisque nous ne sommes plus sous le règne de la justice égale. Car il n'est pas douteux que la dite élection aurait dû se faire dans la paroisse Saint-Georges et y annexer les townships qui ne contiennent pas la population exigée. Je ne saurais penser M. l'Éditeur qu'il soit loisible au président de ces assemblées, d'abuser ainsi de la loi et de se jouer d'une population loyale. Quoiqu'il en soit, l'injustice d'un tel procédé n'a pas refroidi le zèle des braves habitants de Saint-Georges qui se sont par là vus dans l'obligation de faire plusieurs lieux pour faire l'élection en question. Il est en au moins la satisfaction d'élire des personnes selon leurs vues, en surmontant courageusement les obstacles élevés contre eux, dans cette circonstance, par une certaine élite de personnages, se disant issus du sang breton, et qui par là même, aspiraient à fixer les votes des électeurs sur eux ou sur leurs amis. Après cela M. l'Éditeur refuserez vous de nous dire si le président des élections municipales a le droit de fixer à sa volonté, le siège de l'élection? S'il le fait sans aucun droit, peut-on se refuser d'y assister, dans l'espérance de pouvoir ensuite annuler la dite élection? (Signé.) JUSTICIA.

N. B.—M. le président, pour comble d'injustice, refuse maintenant d'assembler le conseil qui a bien voulu accepter de nouveau la même charge. On remarquera que M. le président, l'an dernier, ne voulait pas, ou ne put point faire parvenir le retour de l'élection à qui de droit; en sorte que notre conseiller fut regardé comme inhabile à siéger au conseil. Le sera-t-il cette année? nous le craignons bien, si toute fois l'on ne peut point forcer M. le président à l'assermeter et à envoyer le retour en question. Mais si nous parvenons à le lui faire faire, ne pourrions nous pas dire:—Tome danses et dansa ferentem..... JUSTICIA.

Notre grand regret, nous voilà de nouveau à parler du Herald. Nous avions espéré qu'en se voyant battu de tous côtés, ce Don Quichotte du Fanatisme religieux et politique se dégoûterait du métier. Le Times de Montréal même, dont les doctrines politiques ne diffèrent pas de celles que nous aimons à applaudir, et qui porte un sage libéralisme et une louable tolérance dans l'appréciation de la religion catholique, avait répondu aux diatribes du Herald contre les Jésuites, et lui avait dit très explicitement qu'il exploitait son fanatisme religieux en faveur de ses doctrines ultra-tories, et réciproquement. Nous pensons donc qu'attaqué même par un journal anglais, il y ferait attention. Mais demander de la réflexion à un fou qui veut aller s'exercer contre des moulins-à-vent! n'y pensons plus. Force nous est donc de raconter ses dernières aventures.

Dans son appétit gloutton le Herald vient d'éprouver un accident dont les conséquences sont incalculables. Il paraît qu'en voulant avaler, à la fois, catholiques, prêtres, églises, tours, couvents, un Jésuite lui est resté dans l'œsophage; et depuis ce temps il se débat comme un possédé et crie à tue-tête en se tenant la gorge: un Jésuite, un Jésuite, au secours! le Jésuite n'étouffe! Pourquoi aussi vouloir manger du Jésuite? Les uns disent qu'il en mourra, car l'extraction est impossible, et l'amputation à cette place n'est guère praticable. Les autres prétendent qu'il en guérira, car, disent-ils, il en a avalé bien d'autres. Attendez la fin. Après tout ce serait vraiment dommage qu'un être aussi exceptionnel que ce prétrorhobe ne nous divertît pas plus longtemps. Il vient de faire de précieuses découvertes: entre autres choses curieuses il a découvert que la religion catholique n'était que soufflée en Canada, et que nous cushion à y prendre garde. Il a découvert encore que la province est très justement, très légalement, très explicitement interdite aux Jésuites. Il a découvert de plus (le Herald eût découvert la poudre, si elle n'eût été inventée avant lui, c'est sûr) que les Jésuites avaient un institut secret, des Monita Secreta, dans lesquels on enseignait des moyens de parvenir à tout, et ces moyens il les a de nouveau inventés; mais nous n'osons les répéter, car on ne peut répéter déceimment tout ce qu'invente le Herald. Vraiment ce Herald est impayable, et nous ne savons comment lui témoigner notre reconnaissance pour tous les services qu'il nous rend: il suffit en effet de lire ses articles pour prendre des catholiques et de leur religion l'idée la plus favorable. Nous lui offrons de le faire emballer après sa mort, car nous tenons à ne pas perdre tout à fait un si étonnant phénomène.

Voici toutefois ce que cette sentinelle vigilante qui veille aux portes du pays, tandis que le peuple dort, nous annonce dans un de ses derniers numéros: « Depuis que nous avons écrit notre article au sujet des bibles brûtées à Chazy, les journaux français, et surtout les Melanges Religieux, nous ont appris une chose qui doit remplir l'esprit des catholiques aussi bien que de tous les protestants d'alarmes, de chagrin et d'indignation. » Peuple qui dormez, éveillez-vous, la sentinelle a jeté le cri d'alarme; aux armes, la patrie est en danger, l'ennemi est aux portes, aux armes! —Mais encore quel est cet ennemi, de quel malheur sommes-nous menacés? —Attendez, le Herald va parler; mais prenez votre cœur à deux mains, car il a d'horribles choses à vous dire, des calamités à vous annoncer en comparaison desquelles tous les béneux du passé ne sont rien; la fin du monde même, promise d'abord en avril par ses confrères protestants, puis ajournée indéfiniment par une faveur inappréciable de ces généreux apôtres, est un événement

raison d'un Rasse ou la bouillante imagination d'un Espagnol. Et peut-être n'y avait-il à Paris qu'une seule maison pour réunir ainsi des acteurs si divers: M. de Peyronnet, M. Romieu, M. Moussette du Courrier français, signataire aussi de la fameuse protestation; M. Merle, le spirituel écrivain de la Quotidienne; M. Rolle dont la plume enrichit la presse radicale de si charmants feuilletons; M. Meyerbeer, intendant de la musique du roi de Prusse, etc. M. Bénézet, chez qui la scène s'est passée, est un des anciens amis de M. de Peyronnet; il a fait partie de cette brillante jeunesse bordelaise qui fournit tant d'hommes d'état à la Restauration. M. Bénézet ne s'est jamais mêlé aux affaires publiques; sa position et son caractère lui ont permis d'avoir et de conserver des amis dans tous les partis, et son salon est un terrain neutre où les extrêmes se touchent, et où se confondent toutes les couleurs du prisme politique. Il est bon que chacun reste fidèle à ses principes; mais nous n'en admettons plus qui prescrive de regarder un adversaire politique comme un ennemi personnel. La tolérance pour les personnes quand elles sont hors du pouvoir, n'est pas l'indifférence pour les idées. De nos jours heureusement on combat les principes d'un adversaire politique, mais on aime volontiers avec lui, et surtout on ne lui fait pas couper la tête, ce qui termine toute discussion, il est vrai, mais ne résout pas du tout la question en litige.

ÉCLAIRAGE AU GAZ.—Nous lisons dans le Courrier de l'Europe du 31 décembre:— Des savants laborieux et infatigables agrandissent chaque jour le domaine de la science par d'importantes et nouvelles découvertes. En voici une due au célèbre professeur de Physique M. Pelletan, que nous nous hâtons de signaler les premiers, avant qu'elle retentisse dans le monde industriel et scientifique.

Depuis que le Docteur Clayton essaya vers l'année 1796 de faire servir à l'éclairage public, le gaz extrait de la houille, beaucoup de savants entrèrent dans la même voie d'expériences, toutefois sans jamais pouvoir atteindre complètement à la réussite désirée. Au commencement de ce siècle, M. Murdoch reprit des expériences en sous-œuvre, trouva bientôt le moyen de contenir, de purifier le gaz dans de vastes réservoirs, et finalement de le conduire au moyen de tuyaux métalliques à des distances considérables des fourneaux où il avait été fabriqué. En 1805, MM. Phillips et Lee de Manchester, adoptèrent les premiers cet éclairage pour leur vaste manufacture de coton, et cette heureuse tentative trouva bientôt de nombreux imitateurs. On sait ce qu'il est advenu de ce nouveau procédé d'éclairage; le Royaume-Uni tout entier, monuments, palais, places, rues et carrefours compris ne reçoit point aujourd'hui d'autre lumière artificielle que celle du gaz; mais son extraction de la houille exige de grands et dispendieux établissements; sa distribution réclame de grandes dépenses considérables, et enfin des explosions nombreuses ont effrayé plus d'une fois les habitants des villes.

Un de nos plus savants chimistes modernes, M. Pelletan à qui la chimie industrielle doit beaucoup en France, vient de découvrir un nouveau gaz inodore, plus éblouissant que l'ancien, n'altérant ni les couleurs ni les métaux, ne présentant aucun danger d'explosion, et enfin de cinquante pour cent meilleur marché à fabriquer que l'ancien gaz. Pour l'extraire, les vastes et coûteux appareils sont inutiles, et chaque ménage pourra désormais, fabriquer son éclairage avec aussi peu de difficulté et de temps que s'il s'agissait de confectionner un pot au feu. Nous avons assisté aux expériences définitives et nous en sommes revenus avec une admiration partagée par tous les autres visiteurs. Le public anglais sera bientôt mis en possession de cette magnifique découverte, car tout se prépare, nous a-t-on dit, pour une importante et vaste exploitation.

Des gens incrédules et sceptiques avaient dit à l'inventeur "Fiat lux!" L'inventeur n'a point répondu, mais la lumière est faite. Bien aveugle aujourd'hui qui la nierait!

ELECTRO-MAGNETISME.—M. Davidson, habile mécanicien et fabricant d'instruments, a été employé, sous le patronage des directeurs de la compagnie, des associés pour les chemins de fer d'Edimbourg et de Glasgow, à une série d'expériences relatives aux moyens d'appliquer l'électro-magnétisme à la marche des locomotives sur les chemins de fer. Ces expériences ont amené un résultat satisfaisant. Il a construit une machine contenant six puissantes batteries, communiquant à de grandes spirales magnétiques, qui sont elles-mêmes en rapport avec trois grandes portions aimantées, attachées chacune à des cylindres tournants, à travers lesquels passent les essieux des roues qui fonctionnent. La force d'impulsion d'une semblable machine a été essayée, en présence de plusieurs directeurs sur une des voitures appartenant à la compagnie. Cette énorme machine, pesant entre cinq et six tonnes, fut immédiatement mise en mouvement dès l'instant où eut lieu l'immersion des plaques métalliques dans l'auge contenant une solution d'acide sulfurique. Un phénomène curieux qui se lie à la mise en action de cette nouvelle et ingénieuse machine, fut le nombre et l'étendue des brillants éclairs qui accompagnaient sa marche. Le mouvement imprimé, quoi que n'étant pas très rapide, a néanmoins fourni la preuve que cet agent peut être utilement appliqué à la locomotion. Il est juste d'ajouter que l'inventeur a manifesté l'espoir qu'il parviendrait à vaincre toutes les difficultés qui pouvaient encore s'opposer à l'emploi de cet agent, afin de le substituer à ceux qui sont en usage maintenant pour faire mouvoir les trains des chemins de fer. Toutes les personnes présentes sont témoins combien elles ont été satisfaites de cette première expérience faite sur une large échelle.

ELECTROTYPY.—Un bon nombre de personnes assistaient lundi soir à la lecture de M. WESTON, qui a fait connaître, à la satisfaction de tout l'auditoire, la découverte faite il y a quelques années de l'électrotypie ou art de prendre des figures sur le cuivre, le zinc et la cire par l'action électrique, en plongeant les médailles que l'on veut reproduire dans une solution de sulfate de cuivre ou de sel commun. Il a produit de nombreux échantillons de différentes grandeurs qui montrent par leur beauté et le moyen facile avec lequel ils ont été obtenus, l'utilité de cette découverte à la portée de tout le monde. M. Weston a aussi donné le moyen de bronzer des médailles ainsi obtenues, et il se propose de faire connaître au public le moyen de les reproduire en or et en argent, lorsque des expériences qu'il est obligé de retarder pour le présent, le lui auront fait connaître à lui-même.

ACCIDENT AFFREUX.—Le jour de Noël, pendant qu'une foule immense encombrait l'église catholique de Galway, une partie des balustrades du jubé ayant cédé à la pression, quelqu'un cria que le jubé tombait, et dans le saut qui s'en suivit, trente-cinq personnes furent écrasées à mort par la foule, tandis que d'autres se blessèrent grièvement en sautant du jubé dans la nef de l'église ou dehors par les fenêtres.

INCENDIE A LONDRES.—Un violent incendie a éclaté dans la nuit du quatorze au quinze décembre, au no. 17 de Little-Prescott-street, Goodman's-yard, Minories. Cette maison était habitée par de nombreux locataires, et malgré la promptitude des secours, on a malheureusement à déplorer la mort de dix personnes. Deux jeunes filles de vingt à vingt-deux ans, se sont précipitées d'une fenêtre du second étage, qui se trouvait à plus de trente-cinq pieds du sol: l'une s'est tuée en tombant, l'autre vivait encore, mais on l'a portée à l'hôpital dans un état désespéré.

ENCORE UN INCENDIE A LIVERPOOL.—Le 28 décembre, un autre incendie a causé à Liverpool des dommages qu'on évalue de £70,000 à £100,000.

DESTRUCTION PAR INCENDIE DE LA HALLE DU MARCHÉ SAINT-AUL.—Hier soir, entre dix et onze heures, le feu éclata dans la partie nord de la halle du marché Saint-Paul, occupée par M. Thomas Hobbs, ébéniste, comme boutique et dépôt de meubles, et en très-peu de temps les flammes, alimentées par un gros vent de nord-est, malgré la pluie qu'il faisait, eurent réduit en cendres tout l'édifice. M. Hobbs, par qui il fut construit, avait encore pour onze ans le bail de la partie qu'il en occupait. Il avait pour £500 d'assurances sur cette partie du bâtiment, au bureau du Phoenix, et £200 sur les meubles, etc., au bureau de la Compagnie de Québec. Il y avait pour £100 d'assurances au bureau de la Compagnie de Montréal, sur la partie de l'édifice entre les mains de la corporation.

VOL.—La nuit dernière, pendant l'incendie du marché Saint-Paul, le cabaret au-dessous de l'hôtel de Neptune, au pied de la rue la Montagne, a été enfoncé, et il en a été enlevé un tiroir contenant environ sept piastres en monnaie.

LA SAISON.—Si nous n'avons eu, l'été dernier, aucun mois sans gelée, il paraîtrait qu'en revanche nous ne devons avoir cet hiver aucun mois sans pluie. Du moins la transition du mois de janvier au mois de février s'est-elle faite au milieu d'une pluie commencent d'hiver et qui s'est prolongée jusque dans l'après-midi d'aujourd'hui.

ST. GEORGES D'AUBERT GALLION, 15 janvier 1843.

Assemblée des habitants de Saint-Georges d'Aubert-Gallion, tenue le 15 janvier 1843, aux fins de témoigner à Son Excellence Sir Charles Bagot le profond chagrin qu'ils éprouvent de sa mauvaise santé et de lui témoigner en même temps leur reconnaissance pour les bienfaits dont son administration fait en ce moment leur unique bonheur:—Joseph Gilbert, officier de milice, fut unanimement élu président; Pierre Bourke, conseiller, vice-président; et Michel Dostie, écuyer, notaire public, secrétaire.

Après quoi il fut résolu: 1.° Que le meilleur moyen de témoigner notre respect et notre reconnaissance au très-honorable Sir Charles Bagot est de nommer cinq délégués dont deux seront d'origine Européenne, pour représenter cette paroisse, à une assemblée générale qui doit se tenir le 16 du courant à Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce, pour les fins susdites.

2.° Que Messieurs Pierre Paquet, collecteur, Ignace Gagnon, marguillier, Athanase Morin, Jean Baptiste Paquet, Joseph Gilbert, Édouard Scully, et Thomas McIner, soient nommés délégués.

3.° Qu'une messe soit célébrée dans l'Église de Saint-Georges le vingt-et-un du courant pour supplier la divine providence de nous conserver les jours précieux de Sir Charles Bagot, appelé, à si juste titre, le père des Canadiens.

JOSEPH GILBERT, M. DOSTIE, Secrétaire.

CORPORATION MUNICIPALE DE QUEBEC. SEANCE SPECIALE. Vendredi 27 janvier, 1843. (Suite).

ORDRES DU JOUR. No. 52e rapport du comité des finances.

L'échevin Simpson dit qu'il eût mieux valu ne pas amener ce rapport devant le conseil. Cependant son devoir comme président du comité l'y a obligé. Lors de la première séance du comité, il fut résolu que le greffier de la cité assisterait à ses délibérations et en tiendrait les minutes. L'échevin Glackemeyer, pour une raison ou pour une autre, n'assista pas aux trois ou quatre premières assemblées du comité. Les cinq autres membres ne firent aucune objection à ces assemblées, en voyant le greffier y assister. Lorsque l'échevin Glackemeyer vint à la quatrième ou cinquième séance du comité, il objecta à ce que le greffier fut présent. Par délicatesse, l'Éch. Simpson n'insista pas, quoique comme président, il eût droit d'appeler le greffier. Il est fâcheux que le comité soit composé de six membres, car étant divisé également, sans que le président ait voix prépondérante, il ne peut en venir à une décision. Il vaudrait mieux que le comité fut composé de 5 ou de 7 membres.

L'échevin Glackemeyer dit qu'on président de comité n'est pas le maître du comité. C'est pourquoi il n'a pas le droit de faire assister le greffier aux séances du comité. Tout membre d'un comité a droit de refuser la présence du greffier. Et il est beaucoup mieux que le greffier n'assiste pas aux séances des comités, car alors il serait indécis de le renvoyer, ce serait montrer un manque de confiance envers lui. Le greffier n'est pas membre des comités; il n'a pas droit, il n'a pas affaire à assister à leurs délibérations. Qu'il un comité aura besoin de ses services, il le pourra le demander, c'est la pratique dans tous les corps délibératifs. Les comités sont nommés pour discuter des matières privées et étant souvent nécessaire que ces discussions soient tenues secrètes, le greffier ne doit pas les entendre.

L'échevin Simpson dit que le greffier est l'officier de confiance de la corporation. Il ne voit pas quels grands secrets doivent être cachés à cet officier. Quant à lui (Éch. S.), sa règle est de ne jamais rien dire en comité ou partout ailleurs, ce dont il aurait à rougir en public.

L'échevin Massue croit que tout président a droit de demander la présence du greffier pour tenir les minutes des procès de comité. C'est l'usage à la chambre d'assemblée, et il demande si lorsqu'elle siège à huit clos, elle fait sortir son greffier. Ce serait montrer le plus grand manque de confiance, et faire une insulte qu'aucun officier ne voudrait souffrir. Si le conseil n'a pas confiance dans le greffier actuel, il est très-aisé de se dispenser de ses services et d'en avoir un autre.

Le conseiller Connelly dit que c'est un fait constant que l'échevin Glackemeyer n'a pas de confiance dans le greffier actuel. Il vaudrait bien mieux pour le savant échevin de le déclarer ouvertement. Il devrait de suite venir en avant avec ses motifs, et si après une enquête, le savant échevin prouvait ses avancées, alors il n'y aurait qu'à remercier le greffier. Il est d'opinion que le greffier doit assister aux comités. Sa présence y est nécessaire. Quant à lui (cons. Connelly) il n'appartient qu'au comité des chemins, et il est très-satisfait de la conduite du greffier qui y assiste. Il ne sait vraiment pas ce que le comité des finances peut avoir à refuser sa présence.

M. le Maire dit qu'il est en faveur du droit que devrait avoir un président d'exiger la présence du Greffier aux comités. Il est très-difficile de dresser un rapport sur un sujet sans en avoir entendu la discussion, sans le connaître. Il ne voit pas qu'il y ait aucune chose qui ne puisse être entendue du greffier, sauf ce qui le regarde personnellement. Le greffier a assisté pendant deux ans et demi aux séances des comités, et ce, à l'avantage du conseil c'est pourquoi il (le Maire) a été très-surpris de voir tout-à-coup demander un changement de système, sans aucune raison. Quant à lui, il votera pour que le greffier continue, comme ci-devant à assister aux séances des comités.

2o. 3e. Rapport du comité sur les affaires de la corporation. L'échevin Glackemeyer, secondé par le conseiller Lantin, a proposé, et il a été Résolu unanimement Que la considération de ce rapport soit remise à la prochaine séance du conseil.

3o. 18e. Rapport du comité du feu

Le 28 décembre, un autre incendie a causé à Liverpool des dommages qu'on évalue de £70,000 à £100,000.

BANQUEROUTES.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUEBEC.

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la cité de Québec, dans le District de Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'Administration et la distribution de leurs biens et effets," a fait émaner un warrant sous son seing et sceau, à moi adressé, contre les biens immeubles et meubles de JOHN GORDON, résidant à Québec, dans le District de Québec, Marchand et y commerçant.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit JOHN GORDON, au dit JOHN GORDON, ou pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit JOHN GORDON, sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit JOHN GORDON & Co. pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, se tiendra SAMEDI, le ONZIEME jour de FÉVRIER courant, à ONZE heures du matin, au Bureau du Commissaire, situé dans la Basse-Ville de la Cité de Québec.

J. S. HILL, Gardien. Québec, 30 janvier 1843.

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la cité de Québec, dans le District de Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'Administration et la distribution de leurs biens et effets," a fait émaner un warrant sous son seing et sceau, à moi adressé, contre les biens immeubles et meubles de THIMOTHY AMIRAU, de la Paroisse de St. Jean Chrystostome, dans le District de Québec, Marchand épicer.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit THIMOTHY AMIRAU, au dit THIMOTHY AMIRAU, ou pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit THIMOTHY AMIRAU, sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit THIMOTHY AMIRAU, pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue MARDI le QUATRIEME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures du matin, au Bureau du Commissaire, situé dans la Basse-Ville de la Cité de Québec.

J. S. HILL, Gardien. Québec, 27 janvier 1843.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

AVIS que Pierre Benjamin Dumoulin, Ecuyer, de la ville des Trois-Rivières, dans le District des Trois-Rivières, et y résidant, un des Commissaires des Banqueroutiers, en cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, nommé pour les fins d'une ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'Administration et la distribution de leurs biens et effets," a émané un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de JEAN CHAURETTE, Marchand, de la paroisse de Ste. Anne d'Yamachiche, dans le Comté de Saint-Maurice, dans le District des Trois-Rivières.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit JEAN CHAURETTE ou à lui le dit JEAN CHAURETTE pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit JEAN CHAURETTE, sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit JEAN CHAURETTE pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue SAMEDI le DIX-HUITIEME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures du matin, au Bureau du dit Commissaire, situé en la dite ville des Trois-Rivières, en la rue St. Joseph.

H. LOR, Messager pour les Banqueroutiers. Trois-Rivières, 26 janvier 1842.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUEBEC.

Dans l'affaire de EDWARD FRANCIS SAURIN failli.

UNE assemblée des créanciers de EDWARD FRANCIS SAURIN, de la cité de Québec, dans le dit district de Québec, commerçant, se tiendra au bureau de R. H. GAIRDNER, ecuyer, commissaire des banqueroutes, SAMEDI le QUATRIEME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures du matin, auxquels temps et lieu toutes objections pour un certificat de décharge au dit banqueroutier devront être signifiées au dit Commissaire, et tous ceux qui n'ont pas prouvé leurs créances pourront le faire.

R. H. GAIRDNER, Commissaire des banqueroutes. Québec, 25 janvier 1843.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUEBEC.

Dans l'affaire de CHARLES ADOLPHUS HOLT, failli.

UNE assemblée des créanciers du dit CHARLES ADOLPHUS HOLT, aujourd'hui de l'assemblée tenue le neuf novembre dernier, se tiendra au bureau du commissaire des banqueroutes, le MERCREDI, QUINZIEME jour de FÉVRIER 1843, à ONZE heures du matin, pour examiner ultérieurement le dit failli; auxquels temps et lieu ceux des créanciers qui n'ont pas encore prouvé leurs créances pourront le faire, et toutes objections à ce qu'il soit accordé un dit failli un certificat de décharge devront être signifiées par écrit au dit commissaire.

R. H. GAIRDNER, Commissaire des Banqueroutes. Québec, 25 janvier 1843.

AVIS.

LES comptes dus à la masse en faillite de C. A. HOLT & Co. ont été mis entre les mains de M. W. B. MEYER pour collection. Tous ceux qui n'auront pas été payés d'ici au 1er du mois prochain seront, sans distinction, mis entre les mains d'un avocat.

J. GILLESPIE, ANDW. MURISON, Pour JOHN YOUNG, et nous-mêmes, syndics. Québec, 5 janvier 1843.

LE soussigné a été dûment nommé syndic à la succession de feu B. Paré, marchand, Rue St. Jean. Ceux qui lui doivent sont priés de payer sans délai; si non, ils seront poursuivis.

CHARLES LANGEVIN, Syndic. Québec, 13 décembre 1842.

LE soussigné a été dûment nommé Syndic à la faillite de Jacques Labranché, Marchand, du faubourg St. Roch. Ceux qui lui doivent sont priés de payer sans délai; si non, ils seront poursuivis.

CHARLES LANGEVIN, Syndic. 12 décembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné, qu'un dividende de six par cent a été déclaré sur le Capital versé, et sera payable au Bureau de la Compagnie, le 1er et après le 1er de Février prochain.

Par ordre du Bureau des Directeurs, S. WRIGHT, Secrétaire. Bureau d'Assurance de Québec, 19 décembre 1842.

SEMINAIRE DE QUEBEC.

LES Messieurs du Séminaire se proposent d'ouvrir, le 1er Mars prochain, une classe supplémentaire anglaise et française, en faveur des enfants qui se sont présentés trop tard ou qui n'ont pas été trouvés suffisamment instruits pour être admis au mois d'octobre dernier.

Québec, 30 janvier, 1843.

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE.

LA prochaine Malle pour l'Angleterre laissera Halifax le 3 Mars prochain, et sera close au Bureau de Québec VENDREDI, le 27 Février prochain.

Les lettres AFFRANCHIES seront reçues jusqu'à DIX heures A. M. Et les lettres NON AFFRANCHIES pourront être déposées dans la Boîte jusqu'à MIDI.

Bureau Général des Postes, Québec, 30 Janvier 1843.

BAZAR DE LA SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES-ROMAINES DE QUÉBEC.

Le public est respectueusement informé qu'il se tiendra un Bazar de cette société, dans la Garde-Robe de la ci-devant chambre d'Assemblée, MARDI le 21, MERCREDI le 22 et JEUDI le 23 FÉVRIER prochain, et qu'elle sera ouverte tous les jours depuis ONZE heures A. M. jusqu'à QUATRE heures P. M.

Le produit sera employé pour soulager les Orphelins et pour promouvoir l'Éducation. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessous mentionnées.

Mesdames VANFELSON, PAINCHAUD, F. ROY, MÉTHOT, WOOLLEY. Par ordre, JOSEPHINE PAINCHAUD, Secrétaire.

Prix d'admission, 1s. 3d. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Québec, 27 janvier 1843.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX CONTRE L'INCENDIE DE LONDRES

LES Règlements Municipaux pour prévenir les accidents du feu, récemment mis en opération, mettent les soussignés en état d'assurer les propriétés de toute espèce à des taux de prime réduits.

GILLESPIE, JAMIESON & Co. Québec 28 Mars 1842. Sous-Agents.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné qu'une élection de Directeurs aura lieu le lundi 6 Février prochain; le ballottage commencera à DIX heures et sera clos à deux heures P. M.

Par ordre, S. WRIGHT, Secrétaire. Bureau d'Assurance de Québec 21 Janvier 1843.

TABLAU des jours qui ont été fixés pour le départ de Québec des malle du Canada pour l'Angleterre pendant la période commençant en Novembre 1842 et finissant en Décembre 1843.

Date à laquelle le paquebot à vapeur transatlantique laissera Halifax pour Liverpool.

Date à laquelle la malle du Canada pour l'Angleterre sera expédiée de Québec.

Si c'est par l'Unicorn ou par la route de terre.

18 Novembre, 1842, Samedi matin 12 Novembre, F Unicorn, Par terre.

3 Décembre, " Vendredi, à 3 heures, P. M. 25 Nov. do do.

18 do, " Vendredi, do. 9 Décembre, do do.

3 Janvier, 1843, Lundi, do. 26 do, do do.

3 Février, " Vendredi, do. 27 Janvier, do do.

3 Mars, " Vendredi, do. 24 Février, do do.

3 Avril, " Vendredi, ditto, 24 Mars, do do.

3 Mai, " Lundi, ditto 24 Avril, do do.

18 do, " Samedi matin, 13 Mai, F Unicorn, do do.

3 Juin, " Lundi, do. 29 do, do do.

18 do, " Mardi, do. 13 Juin, do do.

3 Juillet, " Mercredi, do. 29 Juin, do do.

18 do, " Jeudi, ditto, 13 Juillet, do do.

3 Août, " Samedi, do. 29 do, do do.

18 do, " Dimanche, ditto, 13 Août, do do.

3 Septembre, " Mardi, do. 29 do, do do.

18 do, " Mercredi, do. 13 Septembre, do do.

3 Octobre, " Jeudi, do. 28 Septembre, do do.

18 do, " Vendredi, do. 13 Octobre, do do.

3 Novembre, " Samedi, do. 29 do, do do.

18 do, " Dimanche, do. 12 Novembre, do do.

3 Décembre, " Vendredi, 3 heures, P. M. 24 Novembre, Par terre, do do.

18 do, " Vendredi, do, 8 Décembre, do do.

T. A. STAYNER, Député Maître-de-Poste Général. BUREAU GENERAL DES POSTES. Québec, 9 Novembre, 1842.

Il faut entendre que la malle pour l'Angleterre quand elle sera transportée par l'Unicorn, sera close comme ci-devant quant à Québec le soir du jour avant ceux énoncés ci-dessus fixés. Et lorsqu'elle sera expédiée par terre, les lettres payées ne seront reçues que jusqu'à 10 heures du matin, et les lettres non payées jusqu'à midi des jours susdits.

UNE CUISINIÈRE ET UNE FILLE DE CHAMBRE DEMANDEES.

UNE bonne CUISINIÈRE unie et une fille de chambre de bon caractère. S'adresser au No. 73, rue St. Jean, un jour quelconque, entre ONZE heures du matin et TROIS heures de l'après-midi. Québec, 30 janvier 1843.

AVIS.

LE soussigné ayant été informé que des personnes ont, depuis quelque temps, vendu des articles comme provenant de sa boutique, d'une qualité inférieure à ceux qu'il confectionne, prie ses amis et le public de vouloir remarquer ceux qui leur offriront, en son nom, aucun article dans sa branche. Il prend cette occasion de leur offrir ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et les engage à vouloir continuer à le favoriser.

PIERRE ALLARD, Pâtisier. St. Roch, 13 janvier 1843.

PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES.

D'après le procédé du Daguerrotype, SE PRENNENT PAR FREDK. WYSE, rue du Palais, A des prix très modiques. Québec, 18 janvier 1843.

BLANCS DE MAGISTRATS A VENDRE A CE BUREAU

A vendre chez nos agents, à Québec, MM. MUSSON & SIMS.

Propriétés à Vendre ou à Louer.

A LOUER.

DEUX maisons de commerce, sur la rue du pont (Craig) à St. Roch. Aussi, Une maison et tannerie, sur la rue St. Vallier, maintenant occupée par M. Chs. Darveau, maître Tanneur. S'adresser à St. Roch, au Dr. E. ROUSSEAU, Québec, 30 janvier 1843.

A LOUER,

AVEC POSSESSION AU 1ER MAI PROCHAIN et avec les dépendances, une superbe et spacieuse maison à deux étages, rise dans Patton's Cove, et de quatre-vingt-cinq pièces de la Pointe-Levi. Cette maison a été nouvellement construite pour une maison de commerce et conviendrait particulièrement à un Epicer. Pour les conditions, s'adresser au sous-signé. ETIENNE DALAIRE, Pointe Lévi. Québec, 26 janvier 1843.

A LOUER,

LA MAISON présentement occupée par le Docteur FARMONT, rue Lamontagne, N° 4. S'adresser à MAD. ET. C. LAGUEUX, Chez Mad. J. O. Brunet, Haute-Ville, rue St. Joseph Québec, 23 janvier 1843.

SEIGNEURIE DE BEAUPORT.

LA Seigneurie de Beauport de quatre milles de front sur douze milles de profondeur, située sur le côté nord de la rivière St. Laurent dans le district de Québec, à trois milles de distance de la cité de Québec, est offerte en vente à des termes libéraux et à de bonnes conditions. C'est une des plus belles du District par rapport à sa proximité de Québec, par ses rivières propres à des moulins. Pour plus amples informations s'adresser à LELIEVRE et ANGERS, Eers. avocats, à Québec et au sous-signé à Ste. Marie de la Bauc.

ANT. N. J. DUCHESNAY, Québec 12 oct. 1842.

SOUS LE PATRONAGE DE SON EXCELLENCE LADY BAGOT.

Mlle ASPINALL à l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que ses classes commenceront le MERCREDI VINGT-CINQ du courant, à sa résidence rue Ste. Angèle, Casernes de l'Artillerie Royale.

Instruction dans toutes les variétés de danses élégantes et utiles, avec les grâces et les exercices nécessaires. Jours de classe pour les enfants, le MERCREDI et le SAMEDI. Leçons données dans les familles et les écoles. Leçons privées aux personnes plus avancées en âge qui auraient besoin de se perfectionner. Québec, 16 janvier 1843.

BRASSERIE DE ST. ROCH.

LES soussignés donnent avis par le présent, que depuis leur acquisition de ce vaste et précieux établissement, si bien connu, ils se sont occupés d'en renouveler l'intérieur et y ont introduit toutes les améliorations modernes qui ont porté l'art du brassin à un si haut degré de perfection dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Aussi se flattent-ils de pouvoir en tout temps livrer de la bière égale sinon supérieure à toute autre dans la province. Ils ont maintenant, prêtes à livrer, de l'AILE PALE et de la BIÈRE DE TABLE, et ils auront sous peu DU PORTER et DE L'AILE DE BURTON. Ils sollicitent respectueusement une part du patronage public.

(Signé,) THOS. W. LLOYD. PAUL LEPPER. 28 Novembre 1842.

DE L'AILE DE BURTON SUPERIEUR DE JAMESON!!

Le public en général qui a brassé expérimé pour NOEL ET LE JOUR DE L'AN.

Qu'il garantisse au consommateur que la bière qu'il a brassée est de la qualité la plus supérieure, et qu'elle est en dépôt, Propriété de M. B. BARRIS de 71 Rues pour les familles. Québec, 20 décembre, 1842.

A VENDRE REMEDE ABSOLU POUR TOUS LES MAUX.

DIX-MILLES essais et très-heureux ont prouvé l'inestimable valeur du REMEDE MAGIQUE de DALLY pour les douleurs. Non seulement il guérit plus promptement, mais encore il n'ajoute point de nouvelles douleurs et ne laisse point de cicatrices. L'effet du feu est rendu nul. Dix piastres ont été offertes pendant six mois à toute personne rapportant une boîte vide, et disant que tout chagrin et toute peine d'esprit ne sont pas guéris à l'instant; et cependant pas une sur des mille n'est venu réclamer contre ce remède. Des parents désireux de se préserver de toutes maladies, épargner le pargent, du temps, la souffrance et la vie, et préserver leurs enfants des marques causées au visage, par les brûlures, par la piquete, (il possède le pouvoir extraordinaire de remplacer les organes détruits), il peut le faire par cet inestimable onguent. Plusieurs profondes brûlures dans cette ville, et une figure entièrement brûlée trois fois au même endroit, pendant la guérison, sont telles qu'on n'en peut plus voir de traces. Pour des coups atterrés, son effet rapide et sa luitère est également important; et même les maux d'yeux, toute espèce d'INFLAMMATIONS, mauvaises POITRINES seraient inconnues si on en faisait usage. La gouvernante et la nourrice, pour faire disparaître les boutons de dessus la peau, guérir les échauffements, le trouveront indispensable. En s'en servant une fois, on établira sa réputation de REMEDE ABSOLU. Après cet avis les chefs de famille, permettant des tortures pendant des mois, et subéquemment des visages défigurés, ne peuvent jamais éviter tout reproche fait par un enfant débile, pour avoir négligé de triompher sur le feu.

"Entré suivant l'Acte du Congrès. A. D. 1841 " par COMSTOCK & Co., dans le bureau du Greffier de la Cour de District des Etats-Unies, pour le "district Sud de New York."

Garanti le seul véritable. COMSTOCK & Co., droguiste en gros, New York, sont devenus les seuls agents en gros de Mr. Dalley en Amérique pour 20 ans. Tous ordres doivent leur être adressés excepté pour Albany et Troy.

A vendre chez nos agents, à Québec, MM. MUSSON & SIMS.

LIVRES A VENDRE, RUE LAMONTAGNE, BASSE-VILLE.

LE soussigné vient d'ajouter à son fonds des Livres de Dévotion un nouvel assortiment d'ouvrages dorés plus recherchés en ce genre, et ils offrent maintenant en vente, entre autres:—

LES LIVRES DORÉS SUIVANTS: Petit Paroissien en veau, Imitation de la Ste. Vierge Vierge au St. Sacrement gaufré, Chemin de la Croix doré et gaufré, Paroissien gros caractère, gaufré, Paroissien des Princes Martyrs, Paroissien de la Cour doré, Heures au Roi, Heures Spirituelles, Heures des Congrégations, Heures des Dames, Heures des Demoiselles, Paroissien des Dames, Paroissien des Fidèles, Petite Journée du Chrétien, Peuzey-bien, Manuel de Cécilia, Epîtres et Evangiles, Journée du Chrétien.

NON DORÉS. Ame sanctifiée, Ame contemplante, Ame comparée, Ame éclairée, Ame unie à J. C. 2 vols., Office Divin, Notice sur la Médaille, Combat Spirituel avec Peuzey-bien, Heures Spirituelles, Heures des Dames, Heures des Demoiselles, Livre pour les Demoiselles, Grand Paroissien complet, Petit Paroissien complet, Maximes du Chrétien, Visite au St-Sacrement, Combat Spirituel, Méditation de Ste-Thérèse, Ame Penitente, Formulaire de prières en gros caractères, Instruction de St. Nizier, Journée du Chrétien double et simple, Formulaire de prières, Imitation de Jésus-Christ, Epîtres et Evangile commun, Heures Nouvelles, Heures Françaises, Heures de vie, Heures des Dames, Pensées Chrétiennes, Tableau de la Messe, Catechisme de Mission, Recueil de Cantiques choisis, Recueil de Cantiques choisis, petit format, Mois des ames, Mois de Marie, Neuvaine avec planches, Quinzaine de Paques, Doctrine Chrétienne, Ange Conducteur, Paroissien Romain, Pensées-saintes, Magasin de Bonheur, Instructions de Jeunesse, Manuel de cérémonies à l'usage du Clergé, bien relié, Catechisme de Mission, Catechisme de Notre Dame Auxiliatrice, Chemin de l'Amour Divin, Ecologue ou livre d'Eglise, Formulaire de prières à l'usage des pensionnaires des Religieuses Usuelles, Devoirs du Chrétien envers Dieu, par Jean-Baptiste de la Salle, Histoire du vieux et nouveau testament, tirée des SS. Pères, avec planches, Manuel de religion et de morale en forme de livre de prières, avec planches, Manuel du Chrétien, Journée du Chrétien, Edition de Paris, Heures des Congrégations, Carême de Massillon, Chemin de la Croix, Pratique de la Direction, retraite du mois et de la monition à l'usage de Séminaristes, Règlements des Vacances, Testament double, Testament simple, Pasquier de David.

Traité de Chimie par J. B. Meilleur, Traité des Accouchements, par E. Moreau. Histoire du Canada par B. Baud, Histoire du Canada par J. F. Perrault, Ecr., Contes Moraux à l'usage des Enfants, et la Cuisine Canadienne.

LIVRES D'ÉCOLE. Traité d'Arithmétique par A. Bouillier, Traité d'Algèbre par Jos. Laurin, Traité des Livres par docteur Élémentaire de Géographie Moderne imprimée sous la direction de la Société d'Éducation du District de Québec, Abrégé d'Arithmétique décimale, Nouveau dictionnaire de prononciation, Géographie Élémentaire par Jos. Laurin, Abrégé d'Histoire Naturelle, Compendium, Selecta et profana Scriptura Historica, C. Cornelli Taciti, Grand et petit Catechisme, Catechisme Historique, Instruction pour préparer à la confirmation, Grammaire de Lhomond, Nouvelle Grammaire Anglaise rédigée d'après les meilleurs auteurs, par J. B. Meilleur, Grammaire latine, Alphabet double, Cours d'Éducation Élémentaire, Histoire Ancienne, le Livre des Enfants double et simple.

CHURCH & SCHOOL BOOKS. The Path of Paradise, the Poor Man's Manual, English Catechism, New Edition, Murray's first Book, London Spelling Book, English Reader, Walkingman's Arithmetic, Murray's Grammar, Pinnock's Catechism, Johnson Dictionary full bound, Johnson's do. half bound, Ready Reckoner.

PAMPHLETS, &c. Précis des Débats de la Chambre d'Assemblée en 1835, Les 92 Résolutions avec les Débats de 1834, Bill d'Union, Siég. de Québec, Rapport Parlementaire sur l'Etat de la Province et les Subsides en 1836, BLANCS.

Blancs d'Avocats, Blancs de Magistrats, Blancs d'Huissiers, Blancs pour Cours de Recours, retours trimestriels, Blancs pour Licences d'Auberges.

Papiers de toutes sortes, plumes, enciers, encre, ardoises, canifs, crayons pour ardoise et papier, orbies, cure à cacheter, plioirs et poudre à encre rouge et noir, Lunettes pour tous les âges, Plumes d'acier de Gillot et autres, encre pour les plumes d'acier, &c.

Gravures sacrées, petites et grandes, et le Portrait de Mgr. Panet, Evêque de Québec, &c. &c. &c. J. B. FRÉCHETTE, père.

ON VIENT DE RECEVOIR ET A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ. 200 RAMES Foolscap. 50 do. Folio Post. 20 do. Bank Post. 50 do. Demy. 100 do. 4to Post différentes sortes. Papier rayé Foolscap et Demy.

—AUSSI.— Livres de COMPTES de toutes descriptions, Cartes à jouer &c. &c. B. DAIKERS, 14 Sept. 1842. 8, rue Saut au Matelot.

LA MÉDECINE LA PLUS APPROUVÉE, MAINTENANT EN USAGE GÉNÉRAL POUR LES TOUX, LES RHUMES, ET TOUTES LES MALADIES DES POUMONS.

LE BEAUME PULMONAIRE VÉGÉTAL passe pour être la médecine la plus en vogue qu'on ait jamais connue en Amérique, pour les Toux, les Rhumes, l'Asthme ou Phthisie, la Consommation, la Catarrhe, et les affections Pulmonaires de toutes sortes.

Certificat de Mons. L. Proulx, Prêtre Catholique, Bas-Canada. Je certifie qu'après avoir éprouvé le beaume pulmonaire végétal, j'en ai ressenti des effets très-salutaires, et j'en conseille l'usage aux personnes dont l'état de santé peut réclamer ce médicament.

LS. PROULX, Prêtre. Québec, 27 Janvier, 1843. (Extraits de Certificats.)

Le Dr. Samuel Morrill, de Concord, N. H., écrit qu'il est convaincu que le Beaume Pulmonaire Végétal est une médecine précieuse, ayant été employé avec un succès complet, dans des cas qui avaient auparavant résisté aux ordonnances les plus approuvées.

Le Dr. Truman Abell, Lumbster, N. H., écrit qu'il recommande avec confiance l'usage dans toutes les maladies de poitrine, comme étant égal, sinon supérieur à toute autre médecine qu'il connaisse.

Le Dr. Amory Hunting, de Franklin, Mass., écrit qu'après avoir écrit les remèdes ordinaires sans procurer de soulagement, il a trouvé que le Beaume Pulmonaire Végétal avait eu l'effet désiré, et qu'il le recommande comme une médecine sûre, convenable et efficace.

Le Dr. Thomas Brown, de Concord, N. H., écrit qu'il a vu, à sa connaissance, il n'a jamais trompé l'attente raisonnable de ceux qui en ont fait usage.

Le public est particulièrement mis en garde contre les nombreuses Contrefaçons ou Imitations qui ont en partie ou en entier usurpé le nom de l'article véritable.

Soyez assurés qu'il n'est pas véritable à moins qu'on ne trouve l'une ou les deux signatures écrites de SAMUEL REED ou WILLIAM JONAS CUTLER, apposées à un Ecriteau jaune sur une enveloppe bleue. (Tous les Ecriteaux de Décembre 1839 et à compter de cette époque, portent la signature de JONAS CUTLER.) Préparé par REED, WING & CUTLER (ci devant LOW & REED), droguistes en gros, 54 Chatham Street, Boston, et à vendre par les Droguistes, Apothicaires et marchands de la Campagne généralement. Prix 50 cents.

Agent unique pour l'article ci-dessus à Québec. JOHN MUSSON, Chimiste et Droguiste, Haut de la Côte de la Haute-Ville

BAUME DE VIE DU REVD. J. COVERT,

REMEDE NOUVEAU ET PRECIEUX POUR Toux, Rhumes, Asthme, Bronchitis, Croup, Coqueluche, Dyspepsie, et Toutes les maladies des Pouxmons et de la Trachée-Artère.

LES propriétaires ont l'assurance qu'ils ne hasardent rien en disant que le Baume de Vie est sans contredit la plus sûre et meilleure médecine qui ait jamais été offerte au public pour la cure des maladies ci-dessus, attendu qu'elle ne contient aucun ingrédient qui puisse affecter la constitution dans aucune circonstance.

Le débet sans exemple de ce médicament aux Etats-Unis et ses remouages de son efficacité, au nombre desquels se trouvent des recommandations de Professeurs de collèges de Médecine dans l'Etat de New-York. Les plus éminents Médecins de la cité de New-York, presque tous les Médecins pratiquants du lieu où l'article est fabriqué, en outre un Professeur du Séminaire de Théologie de la même place, et de plusieurs Ecclésiastiques respectables, qui ont éprouvé les effets salutaires, en voilà assez pour satisfaire es plus incrédules.

Les Agents fourniront gratis des circulaires contenant quelques uns des certificats que les propriétaires reçoivent journellement.

JOHN MUSSON, Chimiste et Droguiste, Haut de la Côte de la Haute-Ville, Québec.

NOUVELLE MÉDECINE—PILULES DE TOMAHE DU DR. PHELPS.—(émouement végétal).—Nouvelle et précieuse Médecine pour les maladies résultant de l'impureté du sang, des Secrétions morbides du fove et de l'estomac.—servant aussi de substitut au Calomel.

Pour sa vertu comme Cathartique dans les fièvres et toutes les maladies bilieuses, voir les circulaires déposés chez les Agents, contenant des certificats. Québec, 17 Nov 1837. 12ml.

Quantité double et de meilleure qualité pour le même prix!—Rappelez-vous cela.

AFFECTIONS DU FOIE, ET TOUTES MALADIES ET INDISPOSITIONS TEMPERANCE LIFE-BITTERS, CHINESE BLOOD-PILLS.

DU DOCTEUR LIN. Le grand Secret découvert!